



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BURKINA FASO

**ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE
FORMATION EN OPERATION ET MAINTENANCE (O&M), LA CREATION ET LA FORMATION
D'ASSOCIATIONS D'USAGERS DE L'EAU (AUE) ET LA CREATION D'UN FONDS D'ENTRETIEN**

Marché n° 196/AD7/MrAt04/CS/20104

Rapport de formation en O&M des OUEAs des anciens périmètres

**Version finale
*Livrables 6.2 et 6.4***

Février 2013



Les points de vue exprimés dans ce document sont ceux du consultant et ne reflètent pas nécessairement ceux du MCA-Burkina ou du MCC.

Avertissement

Les Termes de Référence de notre mission prévoyaient la mise en place successive d'un premier lot de 4 OUEAs puis un second lot également de 4 OUEAs dans les anciens périmètres ; chaque lot faisant l'objet d'un rapport de formation en O&M (livrables 6.2 et 6.4). Nous avons mis en place 9 OUEAs dans les anciens périmètres simultanément et avons donc choisi de faire un seul rapport sur leur formation en O&M ; soit deux livrables en un seul.

Groupement SHER-GRET		Nom de la mission Assistance technique pour le développement et la mise en œuvre d'un programme de formation en opération et maintenance (O&M), la création et la formation d'associations d'usagers de l'eau (AUE) et la création d'un fonds d'entretien			N° de projet : BKF66_MCA AD7	
Version : 01	Nb pages : 81	Document : Livrables 6.2 et 6.4 Rapport de formation en O&M des OUEAs des anciens périmètres - Version finale	Date : 25/02/13	Rédigé par : KS	Vérifié par : PL	Validé par : Client

Livrables 6.2 & 6.4 – Rapport de formation en O&M des OUEAS des anciens périmètres.

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	3
2	Définition des formations.....	4
2.1	Formation sur Pratique de l'irrigation.....	4
2.1.1	Durée	4
2.1.2	Contenu	4
2.1.3	Déroulement	4
2.2	Formation sur l'entretien des réseaux et stations de pompage	5
2.2.1	Durée	5
2.2.2	Contenu	5
2.2.3	Déroulement	6
2.3	Formation sur la gestion financière	8
2.3.1	Durée	8
2.3.2	Contenu	8
2.3.3	Déroulement	8
2.4	Formation sur la gestion de l'eau dans les périmètres	10
2.4.1	Durée	10
2.4.2	Contenu	10
2.4.3	Déroulement	10
2.4.4	Synthèse de la formation	17
2.5	Formation sur les mécanismes de recouvrement des redevances.....	17
2.5.1	Durée	17
2.5.2	Contenu	18
2.5.3	Déroulement	18
3	Programme des formations.....	23
4	Les supports pédagogiques	24
5	Evaluation.....	25
5.1	Effectifs formés et taux de participation.....	25
5.2	Taux de réalisation	25
5.3	Appréciation des formations par les participants	26
5.3.1	Formation sur l'entretien	26

5.3.2	Formation sur l'élaboration et exécution du budget	27
5.3.3	Formation sur les procédures de gestion et contrôle	27
5.3.4	Formation sur la gestion de l'eau	28
5.3.5	Formation sur le mécanisme de recouvrement des redevances	28
5.4	Difficultés rencontrées	29
6	recommandations	29
6.1	Recommandations générales sur le renforcement des capacités	29
6.2	Recommandations pour la situation sans ou avec OUEAs dans les anciens périmètres	30
6.3	Recommandation sur le cas particulier du périmètre de 200 ha	31
Annexe 1 : Note du Consultant sur les réhabilitations des périmètres		32
Annexe 2 : Liste de présence par thème de formation et par OUEA		35

1 INTRODUCTION

Les formations des 9 OUEAs en cours de mise en place dans les anciens périmètres furent réalisées sans faire de distinction entre les 4 premières et les 5 suivantes (ou l'inverse). C'est pour cette raison que ce rapport fusionne les livrables 6.2 et 6.4 demandés par les TdR.

Les TdR pour ce livrable indiquent : « *Le Consultant AD7 fournira les rapports relatifs aux différentes formations réalisées contenant la définition desdites formations, le programme, les supports pédagogiques, l'évaluation, les recommandations, la liste des participants* ».

Nous avons hésité sur la signification à donner à la référence relative à « la définition desdites formations ». Le long chapitre 2 « Définition des formations » décrit les formations réalisées.

Le court chapitre 3 donne le programme des formations sous la forme d'un chronogramme illustrant le déroulement des formations entre juin et décembre 2012. La formation « Pratique de l'irrigation » qui s'adresse à tous les membres des OUEAs soit 1.300 personnes est toujours en cours. Nous ferons un addendum à ce rapport rendant compte de cette formation.

Le court chapitre 4 est un bref rappel des supports pédagogiques utilisés. Comme ces derniers sont les modules de formation préalablement validés par le MCA ; ils ne sont pas recopiés dans ce rapport.

Le chapitre 5 présente l'évaluation des formations en termes de taux de participation, d'effectifs formés qui sont largement supérieurs à ceux indiqués dans le tableau des indicateurs du MCA, d'appréciation par les participants et des difficultés rencontrées, notamment liées au taux élevé d'analphabétisme. A la vue des résultats, les efforts consentis par le consultant pour préparer des modules de qualités en prenant plus de temps que prévu par les TdR et pour former et suivre les animateurs semblent avoir été payants.

Les conclusions et recommandations sont au sixième et dernier chapitre. Nous insistons sur les difficultés dans les anciens périmètres qui hypothèquent gravement l'avenir des OUEAs ; il s'agit notamment des incertitudes relatives au fonds de démarrage des OUEAs et du mauvais état des périmètres qui s'explique en partie par l'approche suivie par l'AMVS en particulier et au Burkina Faso en général pour les réhabilitations de périmètre. Pour cette raison, nous avons choisi de mettre en annexe 1 notre proposition de nouvelle approche des réhabilitations.

Les listes de présence par thème de formation et par OUEAs sont en annexe 2.

2 DEFINITION DES FORMATIONS

Cinq formations ont été dispensées aux membres et aux responsables des OUEAs du Sourou intitulées : (1) pratique de l'irrigation, (2) l'entretien des réseaux et station de pompage, (3) la gestion financière, (4) la gestion de l'eau dans les périmètres et (5) mécanismes de recouvrement des redevances.

2.1 Formation sur Pratique de l'irrigation

La formation en pratique de l'irrigation a donné aux exploitants **les notions de base** en exploitation et maintenance des périmètres irrigués. Tous les membres des OUEAs étaient conviés à la formation par groupe de 20 à 30 personnes exploitant les parcelles desservies par un même canal tertiaire.

Le technicien en irrigation et les animateurs ont animé la formation qui s'est déroulée en 3 étapes :

- Présentation des principes d'exploitation et d'entretien (O&M) en irrigation ;
- Etablir un schéma du périmètre, localisation des parcelles et des zones problématiques ;
- Visite du périmètre ;

2.1.1 Durée

La durée de la formation est ½ journée.

2.1.2 Contenu

Les thèmes suivants furent abordés :

Exploitation :

- Fonctionnement des canaux d'irrigation et des ouvrages de régulations : modules à masques, prises TOR, partiteurs fixes et déversoirs de sécurité ;
- Fonctionnement et l'utilité du réseau de drainage ;

Entretien des réseaux de d'irrigation et de drainage :

- Entretien courant des réseaux :
- Conséquences d'un entretien défectueux sur le fonctionnement des réseaux (irrigation et drainage)

2.1.3 Déroulement

1. Présentation des pratiques – irrigation et drainage

Activité tenue sur le périmètre au lieu de rencontre avec les exploitants.

Exploitation :

- Le fonctionnement général du périmètre irrigué sur base du schéma : réseaux d'irrigation (**apporter l'eau**) et réseau de drainage (**évacuer l'eau excédentaire**);
- Les actions de l'exploitation du périmètre : démarrage de la station de pompage, ouverture des modules sur le primaire et secondaire et ouverture des prises TOR sur les tertiaires ; fermeture des modules des canaux secondaire et du canal primaire, arrêt de la station de pompage.
- Le rôle des ouvrages de régulation (modules/partiteurs, prises TOR et déversoirs de sécurité) ; le fonctionnement des ouvrages sera expliqué lors de la visite du périmètre
- Les facteurs influençant le fonctionnement d'un canal/drain : dépôts de terre (envasement) et développement de végétation - diminution de la vitesse d'écoulement – risque de débordement du canal ; illustration par l'utilisation des sacs de sable déposés au fond du canal.

Entretien :

- Explications sur l'entretien d'un périmètre irrigué : objectifs de l'entretien des réseaux d'irrigation/drainage
- Discussion sur comment les exploitants du périmètre s'organisent pour l'entretien du périmètre.
- Discussion sur les bonnes et mauvaises pratiques à partir de photos (voir supports pédagogiques).

Schéma du périmètre :

- Présentation du schéma du périmètre et localisation des canaux, drains et principaux ouvrages (station de pompage, modules, partiteurs, etc.)
- Discussion sur les problèmes d'approvisionnement en eau des participants
- Discussion sur les zones problématiques du périmètre : les zones inondées en saisons des pluies et celles difficilement irrigables en saisons sèches.
- Les principaux problèmes de dysfonctionnement des réseaux. Ex : détérioration des canaux, des ouvrages, problèmes résultant d'un défaut de conception ou pendant la construction (ex. mauvais calage des modules à masques).

2. Visite du périmètre et exemples pratiques

Avant la formation, le technicien d'irrigation a établi le parcours de la visite et les points caractéristiques (les plus instructifs) à voir.

- Présentation des principaux ouvrages de régulation et leur fonctionnement : modules à masque/partiteurs, prises TOR et déversoirs de sécurités et discussion des problèmes rencontrés dans le périmètre.
- Discussion avec les exploitants sur le mauvais état du réseau de drainage, causes et solutions.
- A chaque point de dysfonctionnement, discussion des causes/conséquences et solutions avec les exploitants et demander aux exploitants comment ils interviennent pour résoudre le problème.

2.2 Formation sur l'entretien des réseaux et stations de pompage

La formation sur l'entretien des réseaux et stations de pompage a été dispensée aux responsables des OUEAs soit à des groupes d'une vingtaine de personnes. Chaque OUEA a bénéficié d'une formation complète, celle-ci a donc été répétée neuf fois.

L'objectif de la formation est de contribuer à assurer la durabilité des périmètres une distribution d'eau efficiente et fiable par un entretien adéquat. La formation comprenait des séances en salle et des travaux pratiques sur le périmètre et la station de pompage.

2.2.1 Durée

La formation s'est déroulée en 5 séances d'une journée, 2 séances en salle et trois séances de travaux pratiques.

2.2.2 Contenu

- Séance 1 : Entretien des réseaux d'irrigation et de drainage (1 jour)
- Séance 2 : Inspection des périmètres
- Séance 3 : Travaux d'entretien
- Séance 4 : Entretien des stations de pompage
- Séance 5 : Préparation du plan O&M

2.2.3 Déroutement

Séance 1 : Entretien des réseaux d'irrigation et de drainage

Cette séance a consisté à partir des pratiques actuelles pour aller vers l'élaboration du plan d'entretien tel que présenté dans le livrable 3.3 de AD7.

1. Discussions sur les pratiques actuelles d'entretien

Les discussions se sont tenues en salle, elles ont porté sur les points ci-après :

- L'organisation des travaux d'entretien du périmètre : les difficultés rencontrées et les solutions mise en œuvre, l'exécution de l'entretien sous la forme de travaux collectifs ou en faisant appel à des artisans locaux (mécaniciens, maçons, autres).
- La planification et le contrôle des travaux d'entretien : qui décide des travaux à réaliser et qui contrôle leur exécution
- Les coûts d'O&M : montant des travaux d'entretien et coûts de fonctionnement

A l'issue des débats, les formateurs et les participants ont élaboré un tableau récapitulatif des pratiques actuelles qui souligne les problèmes liés à l'entretien et à la transparence de la gestion des périmètres par les coopératives ainsi que leurs conséquences sur la performance de l'irrigation.

2. Les activités d'entretien

Cette partie a, dans un premier temps, souligné les conséquences négatives d'un mauvais entretien pour ensuite exposer l'essentiel du plan et des activités d'entretien présentés dans le livrable 3.3 du Consultant AD7. Elle a porté sur les points ci-après :

- Présentation du cas imaginaire mais bien concret du périmètre de Diassan (voir supports pédagogiques) et discussions des participants sur ce problème concret.
- Présentation des impacts négatifs d'un mauvais entretien sur la distribution d'eau, les revenus des producteurs, les relations entre producteurs et l'OUEA / la coopérative.
- Débats et discussions à partir des supports pédagogiques utilisés pour la formation « Pratique de l'irrigation ».
- Exposé sur les trois catégories d'entretien : courant, périodique et d'urgence et discussion la nécessité de prévoir des provisions pour les activités d'entretien périodique d'une périodicité supérieure à 1 an, l'entretien d'urgence et le renouvellement des moteurs des stations de pompage.
- Exposé sur les étapes du plan O&M : inspection, estimation des ressources, programmation des travaux d'entretien, élaboration du budget et suivi de l'exécution des travaux d'entretien.
- Exposé et discussion sur les intervenants internes dans l'entretien : Comité de gestion, Comité de contrôle, aiguadiers, responsables de station, chefs de tertiaires.
- Exposé sur les intervenants externes : l'AMVS pour le contrôle de l'entretien et le CATG pour l'appui aux OUEAs.

La synthèse de cette partie a porté sur les changements de pratique à réaliser et sur les besoins en appui-conseil des OUEAs.

En fin de séance 1, les formateurs ont présenté la raison d'être et l'utilité des inspections saisonnières et de routine et les fiches d'inspection (voir supports pédagogiques).

Séance 2 : inspections des périmètres

Selon la taille des périmètres, variant entre 50 et 300 ha, tout le périmètre ou seulement une partie ont été inspectés au titre de la formation. La durée des inspections était d'environ 5 heures.

L'itinéraire des inspections a suivi le chemin de l'eau depuis la station de pompage jusqu'aux infrastructures terminales.

Au cours des inspections, les participants ont fait l'inventaire des principales défaillances sur le réseau d'irrigation et rempli les fiches d'inspection avec l'appui des animateurs et du technicien en irrigation. Pour les problèmes majeurs, les formateurs et les participants ont discuté des interventions à entreprendre et des moyens humains et matériels à mettre en œuvre.

Discuter avec les participants comment ils vont s'organiser pour les inspections : qui réalise, qui vérifie et comment.

A titre de synthèse de la séance 2, les animateurs sont revenus sur l'importance des inspections et les trois catégories d'entretien. Ils ont insisté sur le fait que les travaux courants ne prennent pas beaucoup de temps mais permettent d'éviter bon nombre de travaux d'urgence. Ils ont rappelé l'importance de l'entretien du réseau de drainage, la seconde priorité urgente dans les périmètres après la réhabilitation des stations de pompage.

Séance 3 : Travaux d'entretien

Les formateurs ont organisé des démonstrations *in situ* sur les principaux travaux d'entretien :

- Débroussaillage et dessouchage des arbustes ;
- Curage des canaux et drains avec explications sur les cotes à respecter ;
- Reprofilage d'un canal tertiaire avec explications sur les côtes à respecter et l'utilisation du gabarit ;
- Compactage manuel d'un remblai : épaisseur de 10 cm à respecter, humidification des couches avant compactage.

Séance 4 : Le plan d'O&M du périmètre

Durant cette séance, les participants ont élaboré le plan d'O&M de la campagne sèche 2012-13 à partir des observations faites pendant les inspections des périmètres. La formation en gestion financière qui a suivi celle sur l'entretien a permis d'établir le budget O&M de la campagne 2012-13. La séance 4 s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Etablissement par les participants de la liste des travaux d'entretien à réaliser avant la campagne 2012-13.
- Discussion et débats débouchant sur le classement des interventions par catégorie de travaux d'entretien et par ordre de priorité
- Discussion sur les matériaux, outils et modalités de réalisation (travaux communautaires ou à confier à des prestataires externes) et du coût en main d'œuvre (hommes-jours ou francs) et des équipements nécessaires
- Explication du principe des provisions pour les travaux périodiques selon leurs fréquences.
- Discussion et estimation par les participants sur la durée de fonctionnement de la station de pompage
- Estimation des besoins en personnel de l'OUEA
- Etablissement du calendrier d'entretien et importance du respect du calendrier cultural pour pouvoir réaliser les travaux d'entretien périodiques
- Discussions sur les rôles et responsabilités des différents intervenants : qui décide, qui réalise, qui contrôle.
- Le suivi des activités d'entretien à l'aide des fiches de suivi.

La synthèse a consisté à résumer les décisions prises pendant la séance pour la programmation et la réalisation des travaux d'entretien pour la campagne 2012-13.

2.3 Formation sur la gestion financière

La formation sur la gestion financière comprend deux sous modules à savoir :

- 1) Elaboration du budget et la comptabilité
- 2) Procédures de contrôle et la gestion financière

Ces deux sous modules ont été dispensés aux neuf OUEA et a concerné les membres du comité de gestion, du comité de contrôle complété ainsi que des simples membres alphabétisés.

2.3.1 Durée

La durée de chaque sous module a été de deux jours par OUEA soit une durée total de 36 jours.

2.3.2 Contenu

Le contenu de chaque sous module se présente comme suit :

- Elaboration du budget et comptabilité
 - o Elaboration du budget
 - o Etapes de l'élaboration du budget
 - o l'exécution du budget et la Comptabilité
 - o Analyse de la situation financière en fin de campagne
- Procédures de contrôle de la gestion financière
 - o Discussions et exposés sur les procédures
 - o Jeux de rôle
 - Jeu de rôle 1 : sur l'ordonnancement des dépenses
 - Jeu de rôle 2 : sur l'engagement des dépenses selon leur montant
 - Jeu de rôle 3 : sur le paiement des dépenses
 - Jeu de rôle 4 : sur le contrôle des dépenses par le comité de contrôle

2.3.3 Déroulement

NB : Pour des raisons de logique de l'enchaînement des formations, le déroulement de la formation sur la gestion financière ne s'est pas faite en 4 jours d'affilés. Le sous module « Elaboration du budget et la comptabilité » a été dispensé aux OUEAs après la formation sur l'entretien des périmètres irrigués. Ce qui permet aux OUEAs de voir l'agencement des activités de la campagne. Le budget ne peut être élaboré qu'après le plan O&M. Le deuxième sous module « Procédures de contrôle et la gestion financière » a clôturé la formation des OUEAs des anciens périmètres.

- **Le sous module Elaboration du budget et la comptabilité**

Ce sous module a démarré avec les informations de base sur le budget à savoir :

- o La définition du budget
- o A quoi sert un budget
- o Les éléments constitutifs du budget
- o Le principe d'équilibre du budget
- o A quel moment élaborer un budget

Après ces informations de base, il a été présenté aux participants les étapes successives aboutissant à l'élaboration du budget d'une OUEA.

Chaque étape a fait l'objet d'étude élaborée de manière à être aussi proche que possible des activités des OUEAs. Ces études de cas furent réalisées sous forme de travaux de groupe de 4 à 5 personnes. Après chaque étude, les groupes présentent les résultats de ses travaux à l'ensemble des participants. Suivent des discussions et échanges soit pour des compléments d'information, soit pour des questions de compréhension. A l'issue des discussions et échanges, la solution du cas pratique est portée au tableau par les formateurs, suivi des commentaires et explications nécessaires.

A l'image de la partie précédente, les autres parties du sous module 1 à savoir (1) l'exécution du budget et la comptabilité, (2) l'analyse de la situation financière en fin de campagne, sont également traités à travers d'études de cas.

Avant d'aborder les cas pratiques sur l'exécution budgétaire et l'analyse de la situation financière en fin de campagne, les participants ont été d'abord formés sur les outils comptables à utiliser lors de l'exécution du budget à savoir le livre de caisse et de banque, le registre des redevances, le livre de suivi des emprunts et les fiches de stock. Tous ces outils ont fait également l'objet de cas de pratiques traités par les participants.

Pour joindre la pratique à la théorie, la formation sur le budget se termine avec chaque OUEA par l'élaboration de son budget de la campagne sèche 2012 sur la base des résultats de l'inspection faite lors de la formation sur l'entretien des périmètres irrigués.

- Le sous module procédures de contrôle et la gestion financière

La formation sur les procédures a duré deux jours par OUEA. Elle a été conduite de façon participative. C'est ensemble avec les participants que les procédures définitives sont arrêtées. Le premier jour, l'OUEA élabore ses procédures de gestion portant sur les points suivants:

- Détermination des ordonnateurs des dépenses
- Répartition des dépenses selon trois niveaux, en fonction de leur montant. En fonction du montant de la dépense, l'approbation du comité de gestion ou de l'AG doit être requise par les ordonnateurs des dépenses
- Détermination de la procédure de décaissement
- Choix des outils de gestion pour l'approbation des dépenses
- Procédure de contrôle pour le comité de contrôle.

Pour chacun des points ci-dessus, un exposé est fait par les formateurs aux participants. A l'issue de l'exposé sur chaque point, il est demandé aux participants d'expliquer la pratique en cours au niveau des coopératives.

Après ces échanges, les formateurs exposent la proposition du consultant sur le point concerné. Ils accueillent l'avis des participants sur la proposition du consultant et prennent en compte les éventuels amendements apportés par les participants et ensuite, ils arrêtent la procédure finale retenue par les participants.

Lorsque la proposition faite par les participants est de nature à porter atteinte à la gestion transparente recherchée, les formations attirent leur attention sur le risque et le danger de leur proposition (cas par exemple du plafonnement des dépenses à engager par les ordonnateurs (le Président et le Secrétaire). Ainsi, ils prennent conscience et reviennent sur des propositions raisonnables.

A la fin de la journée de formation, les formateurs présentent l'ensemble des procédures arrêtées

par l'OUEA et attirent leur attention sur une application effective de ces procédures.

Le deuxième jour, porte sur les jeux de rôle, qui permettent non seulement de juger de la bonne compréhension de ces procédures, mais aussi d'apporter des corrections nécessaires aux points incompris.

Ainsi pour chacun des points des procédures, un jeu de rôle a été fait par les participants. Il ressort à travers les jeux de rôle, une bonne appropriation des procédures arrêtées ; sauf au niveau des comités de contrôle, où la difficulté reste l'analphabétisme de certains de ses membres, voir la totalité de ses membres. Etant analphabète, il est impossible de mener un contrôle sur la base des brouillards de caisse, de banque et des pièces justificatives produites par le trésorier.

2.4 Formation sur la gestion de l'eau dans les périmètres

La formation sur la gestion de l'eau dans les périmètres a donné les notions de base pour la mise en œuvre des contrats de fourniture d'eau et améliorer la distribution d'eau dans les périmètres. La formation a été dispensée aux responsables des OUEAs soit à des groupes d'une vingtaine de personnes. Chaque OUEA a bénéficié d'une formation complète, celle-ci a donc été répétée neuf fois.

2.4.1 Durée

Pour chaque OUEA, la formation s'est déroulée sur trois jours, trois séances d'une journée.

2.4.2 Contenu

Séance 1 : Besoins en eau des périmètres

Séance 2 : La planification des campagnes d'irrigation et la mise en œuvre des contrats de fourniture d'eau.

Séance 3 : La distribution d'eau dans les périmètres

2.4.3 Déroulement

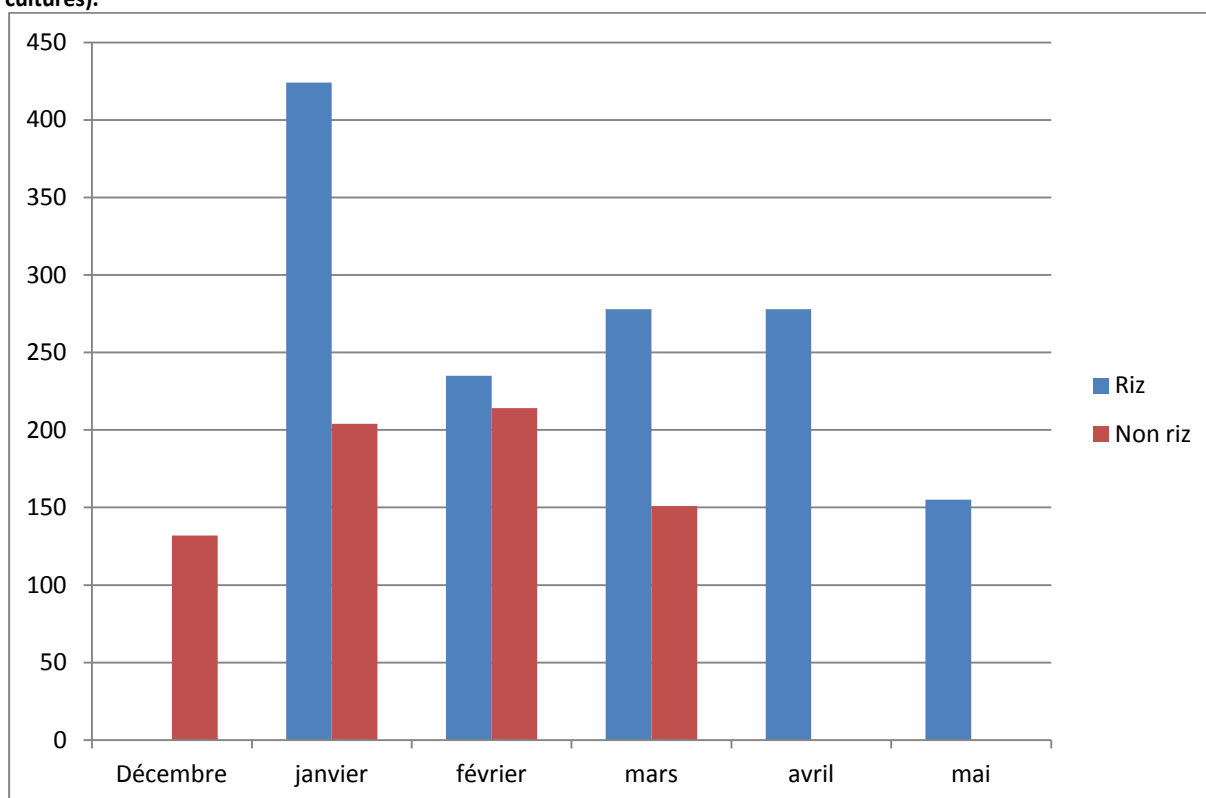
Séance 1 : Besoins en eau des périmètres

La séance a suivi un cheminement logique partant des besoins en eau des cultures et aboutissant à l'estimation des durées mensuelles et journalières de pompage.

Les paramètres déterminant les besoins en eau des cultures – pluie, évaporation et transpiration – pour toutes les cultures et les besoins particuliers du riz pour la mise en boue. L'accent a été mis sur :

- La comparaison des besoins en eau selon les périodes de l'année : hivernage, saison sèche froide et saison sèche chaude
- L'importance du respect du calendrier cultural pour éviter les gaspillages d'eau et notamment les impacts négatifs de l'étalement de la période de repiquage du riz.

Figure 1 : Exemple de graphique utilisé pour illustrer les besoins en eau en saison sèche pour le riz et « non riz » (autres cultures).



La notion d'efficacité de l'irrigation a été introduite en demandant aux participants de citer les causes de perte d'eau survenant entre la station de pompage et les parcelles cultivées. La formation a insisté sur la distinction entre les pertes inévitables prises en compte dans la notion d'efficacité et les pertes évitables en améliorant la gestion de l'eau (respect du tour d'eau, bon entretien des réseaux, respect du calendrier cultural). Ensuite les animateurs ont déroulé des exemples de calcul des temps de pompage sur base des besoins en eau des cultures.

Séance 2 : La planification des campagnes d'irrigation et la mise en œuvre des contrats de fourniture d'eau

Cette séance s'est déroulée en trois étapes :

- 1) Discussion des pratiques actuelles
- 2) Le réservoir du Sourou et ses variations annuelles
- 3) Mise en œuvre des contrats de fourniture d'eau par l'AMVS

Pratiques actuelles

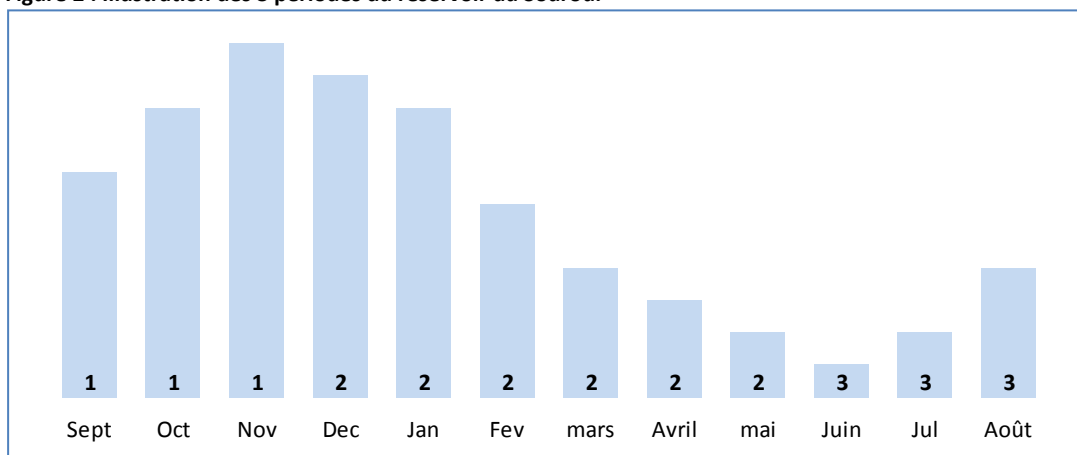
Les coopératives planifient partiellement les campagnes d'irrigation en publiant des dates de début et de fin de campagne pour les trois types de culture : riz, maïs et maraîchage. Ces dates sont peu respectées pour plusieurs raisons largement indépendantes de la volonté des producteurs : (1) manque de tracteurs pour la préparation du sol, (2) difficultés d'accès au crédit et (3) retards dans la livraison des intrants. Certaines années, ils existent des problèmes d'approvisionnement en eau (réservoir trop bas et ou envasement du chenal d'aménagé) en fin de campagne sèche (mai et juin) pour terminer l'irrigation du riz.

Le réservoir du Sourou et ses variations annuelles

Les apports et discussions ont porté sur les trois périodes du réservoir :

- **La période 1 de septembre à novembre.** Elle est caractérisée par l'arrêt de la saison des pluies et l'arrivée de la crue du Mouhoun et du Sourou (pic vers la fin de novembre). **Le niveau d'eau dans le réservoir monte rapidement.** En ce qui concerne les campagnes agricoles dans les périmètres, cette période correspond à la fin de la culture de riz d'hivernage (les mois de septembre et octobre pour le riz planté à partir de juin) et une culture maraîchère de septembre - octobre jusqu'en novembre – décembre. Cette période est caractérisée par une abondance de l'eau dans le réservoir du Sourou. **Il n'y donc aucun problème d'eau pour l'irrigation.**
- **La période 2 de décembre à mai.** Elle est caractérisée par une absence de pluviométrie et par la décrue des fleuves Mouhoun et Sourou, **le niveau d'eau dans le réservoir baisse à cause de l'évaporation.** Les campagnes agricoles sont la riziculture de contre saison à partir de décembre et les cultures maraîchère à partir de décembre. A partir de mars les températures montent et les pertes par évaporation deviennent très importantes. Des problèmes d'irrigation peuvent survenir à partir d'avril si l'eau est trop basse pour être pompée avec les hydrovis.
- **La période 3 de juin à septembre/octobre.** Elle est caractérisée par l'arrivée des pluies. La période difficile est surtout le mois de juin quand il ne pleut pas beaucoup tandis que le niveau du réservoir est au plus bas de l'année. Les campagnes agricoles sont le riz hivernal et surtout le maïs. **Le niveau dans le réservoir monte lentement en juillet et août.** Il n'y a pas de problème pour une irrigation de complément aux pluies.

Figure 2 : Illustration des 3 périodes du réservoir du Sourou.



Mise en œuvre des contrats de fourniture d'eau

Les animateurs ont insisté sur les risques présentés en fin de période 2 lorsque le réservoir est au plus bas et les besoins en eau au plus haut, d'où la nécessité d'adapter les calendriers culturels en fonction des prévisions de l'AMVS sur l'évolution du réservoir en période sèche lors de la signature des contrats annuels d'eau dont le contenu. Les outils de mise en œuvre (déclaration de mise en culture et fiche de suivi des cultures) ont été explicités.

Figure 3 : Fiche de déclaration de mise en culture

Déclaration de mise en culture					
Je, soussigné, _____, membre de l'OUEA et exploitant de la parcelle N° _____ desservie par le canal tertiaire _____ et le secondaire _____ déclare mettre en culture pour la campagne d'irrigation du [mois / année] au [mois / année] les spéculations ci-après : L'exploitant doit déclarer la superficie total dans ce bloc de tertiaire : (exploitant doit déclarer une fiche pour chaque parcelle qu'il exploite)					
Nom de la culture	Variété (durée du cycle)	Superficie		Date de démarrage prévue	Fin d'irrigation prévue
		Hectares	Ares		
<i>oignon</i>	<i>110</i>	<i>0</i>	<i>50</i>	<i>20/09</i>	<i>20/12</i>
<i>tomates</i>	<i>120</i>	<i>0</i>	<i>25</i>	<i>10/09</i>	<i>10/01</i>
<i>mais</i>	<i>90</i>	<i>0</i>	<i>75</i>	<i>1/06</i>	<i>31/8</i>

Je reconnais :
Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'OUEA
Que la déclaration est obligatoire :

- en date du 15 mai pour les campagnes d'irrigation de l'hivernage (juin – octobre) et celle de la contre saison froide (septembre – décembre).
- En date du 15 septembre pour la campagne d'irrigation contre saison chaude (décembre – mai)

Qu'en cas de non déclaration je renonce à cultiver et prendre de l'eau
En cas de déclaration, qui suite à un contrôle par l'OUEA, s'avérerait fausse ou erronée, l'exploitant encourt des sanctions.

Fait en deux exemplaires.

Date

Signature

Figure 4 : Fiche de suivi des cultures

Fiche de suivi de mise en culture								
Périmètre:								
Année:		mois:						
canal 2°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
Canal 3°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
	Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)
P1			P1			P1		
P2			P2			P2		
P3			P3			P3		
P4			P4			P4		
P5			P5			P5		
P6			P6			P6		
P7			P7			P7		
P8			P8			P8		
P9			P9			P9		
P10			P10			P10		
somme:			somme:			somme:		
somme ant:			somme ant:			somme ant:		
canal 2°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
Canal 3°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
	Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)
P1			P1			P1		
P2			P2			P2		
P3			P3			P3		
P4			P4			P4		
P5			P5			P5		
P6			P6			P6		
P7			P7			P7		
P8			P8			P8		
P9			P9			P9		
P10			P10			P10		
somme:			somme:			somme:		
somme ant:			somme ant:			somme ant:		
canal 2°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
Canal 3°:			Canal 3°:			Canal 3°:		
	Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)		Riz (are)	Polyc (are)
P1			P1			P1		
P2			P2			P2		
P3			P3			P3		
P4			P4			P4		
P5			P5			P5		
P6			P6			P6		
P7			P7			P7		
P8			P8			P8		
P9			P9			P9		
P10			P10			P10		
somme:			somme:			somme:		
somme ant:			somme ant:			somme ant:		

NB : Il est possible de simplifier la fiche en s'arrêtant au niveau des blocs tertiaires.

Séance 3 : la distribution d'eau dans les périmètres.

Cette séance a porté essentiellement sur les règles techniques d'utilisation des réseaux d'irrigation pour le remplissage des canaux, l'ajustement des débits pendant la distribution d'eau et l'arrêt des irrigations. Les normes de fonctionnement des modules à masques et des partiteurs ont été présentées.

Figure 5 : Illustration des normes de fonctionnement des partiteurs

	
	
Pas de chute (ressaut) ⇒ Pas de répartition proportionnelle du débit	Chute (ressaut hydraulique) à l'aval ⇒ une répartition proportionnelle du débit.

Figure 6 : Illustration des normes de fonctionnement des modules à masques

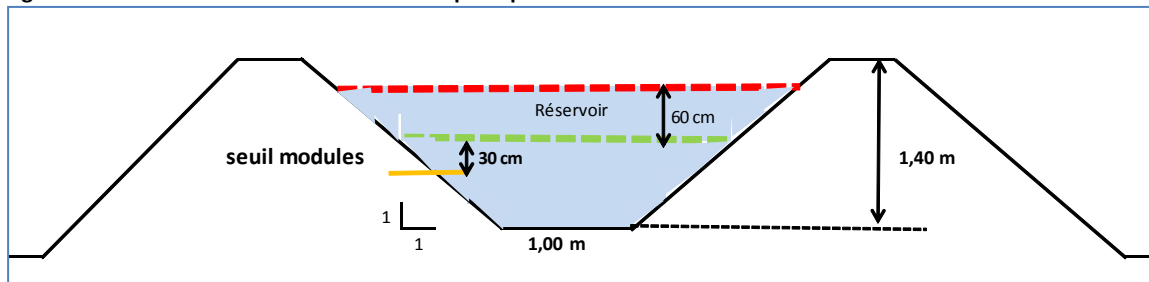
	
	
Niveau amont trop faible $\Rightarrow$ Module fonctionne en déversoir et débit insuffisant	Niveau amont correct $\Rightarrow$ Module fonctionne correctement et débit de +/- 30 l/s. Noter le ressaut à l'aval du module.

Un module fonctionne correctement si :

- 1. Le niveau d'eau dans le canal est 15 cm au dessus du seuil pour les modules des canaux secondaires ; 30 cm au dessus du seuil pour les modules des canaux primaires**
- 2. Il y a une chute en aval du module (ressaut).**

La possibilité d'ajuster le fonctionnement de la station de pompage à la demande en eau en utilisant le canal principal comme un réservoir a été explicitée.

Figure 7 : Illustration de l'utilisation du canal principal comme un réservoir



Le niveau d'eau doit être compris entre 30 cm et 90 cm au dessus du seuil des modules du CP.

Pendant la journée d'irrigation, on peut laisser monter le niveau d'eau jusqu'à 90 cm au dessus du seuil des modules (ou au niveau du déversoir de sécurité) puis arrêter la ou une des pompes. L'eau ensuite redescend. Il faut redémarrer la pompe lorsque le niveau d'eau atteint le niveau « normal » (30 cm au dessus du seuil des modules). **Economie sur les coûts de pompage !**

2.4.4 Synthèse de la formation

A titre de synthèse, les discussions ont porté sur :

- l'importance du respect du calendrier cultural et les difficultés de mise en œuvre, notamment les contraintes dues au labour des parcelles rizicoles.
- Les besoins en appui technique, notamment pour calculer les besoins en eau et les durées de pompage, ont été également discutés.
- Les règles de « police de l'eau » à décider en assemblée générale.

En conclusion, il a été rappelé que la gestion de l'eau dans les périmètres irrigués est un exercice difficile exigeant beaucoup d'efforts de la part des OUEAs et des exploitants et un appui technique permanent. En contrepartie, une amélioration de la gestion de l'eau dans les périmètres de la vallée du Sourou peut conduire à des économies d'eau significatives et baisser considérablement les coûts de pompage, le premier poste de dépenses des OUEAs.

2.5 Formation sur les mécanismes de recouvrement des redevances

Les 9 OUEAs des anciens périmètres ont été formés en mécanisme de recouvrement des redevances du 24 au 30 novembre 2012 par les quatre animateurs AD7. Les responsables des coopératives ont également été conviés à participer à la formation.

Les animateurs ont été formés à la réalisation des modules et mis en situation réelle. Ce qui a permis de vérifier leurs compétences pour assurer la formation auprès des producteurs. Un support d'animation leur a été remis ainsi que le module complet de formation.

La formation est conçue comme un échange entre responsables de l'OUEA pour définir les règles de recouvrement des redevances qu'ils souhaitent mettre en place.

2.5.1 Durée

1 journée.

2.5.2 Contenu

Avec un appui-conseil technique et l'animation des échanges :

1. Les participants sont capables de définir les règles et procédures de recouvrement des redevances.
2. Les participants sont capables d'arrêter un barème de sanctions pour non paiement et paiement hors délais des redevances et de prendre les mesures pour son application effective y compris en ayant recours aux autorités locales.

2.5.3 Déroulement

Introduction en plénière

a. Présentation du module et des principes d'un fort taux de recouvrement

- 1) **la transparence de gestion** : les usagers savent où va leur argent et qu'il est bien utilisé par l'OUEA;
- 2) **la qualité du service d'irrigation fourni** : les redevances permettent d'assurer l'O&M du périmètre et une irrigation continue des parcelles.
- 3) **un montant raisonnable et acceptable des redevances** : les redevances sont peu élevées par rapport aux revenus tirés de l'irrigation.
- 4) **Des sanctions sont prévues pour défaut de paiement** et ces sanctions sont effectivement appliquées avec si nécessaire l'appui des autorités locales ;

b. Objectifs et déroulement

L'objectif de la séance est de susciter les échanges entre les responsables des OUEAs et des coopératives sur le dispositif actuel de recouvrement des redevances et de son évolution lors du transfert de la gestion de l'O&M aux OUEAs. Les animateurs facilitent les débats et attirent l'attention des producteurs sur les risques et les contraintes à lever pour le recouvrement des redevances.

Echanges sur les mécanismes actuels de recouvrement des redevances dans leur périmètre et de leurs avantages et inconvénients

Tableau 1 : Tableau complété lors des formations

Type de culture	Modes de paiement	Avantages	Inconvénients
Riz	Paiement des redevances à la récolte : directement coupé à la source sur la livraison de riz de chaque producteur.	- 100% de recouvrement ou report des impayés sur la prochaine campagne - Possibilité de report des redevances de toutes les cultures sur le riz (quand le % de maraîchage n'est pas trop élevé) - Facilite la tâche des responsables et le respect du calendrier cultural - Met tous les producteurs au même niveau - Stabilité du prix du paddy - Permet au producteur d'économiser : ne va pas dépenser l'argent avant le paiement des redevances	- Paiement après campagne : suppose trésorerie disponible pour démarrer l'irrigation : crédit IMF ou fournisseurs parfois nécessaire - Mévente du riz ou vente différée (obligation de vendre à bas prix pour avoir la trésorerie pour la campagne suivante) - Utilisation de l'argent des redevances pour les activités coopératives et pas uniquement pour l'irrigation
Polyculture	Paiement des redevances en cash en début de campagne... ou en fin de campagne Pour certains périmètres mixtes : totalité des paiements de redevances sont reportées sur le paddy (CAPSO, CANI) Pour le maïs, certaines coopératives ne font payer que la part sociale	- En théorie : trésorerie pour le démarrage de campagne	- Taux de recouvrement entre 50 et 95% et retards de paiements : recours au crédit pour le démarrage de la campagne : incertitude/coûts supplémentaires - Instabilité des cours des cultures maraîchères - Viabilité financière OUEA compromise à terme - Recours au retrait de parcelles : perte sèche pour le recouvrement - Nécessité de poursuivre les producteurs en cours de campagne quand la caisse est vide

Autres problèmes évoqués lors des échanges :

- Parcelles en location : le locataire verse la redevance au propriétaire qui ne vient pas la reverser à la coopérative ;
- Disponibilité de liquidités : la caisse populaire locale ne peut pas toujours décaisser les fonds, obligation de se déplacer à la caisse centrale qui parfois redonne un autre rendez-vous pour mettre les fonds (pourtant sur le compte) à disposition ;
- L'analphabétisme de certains trésoriers qui ne peuvent pas toujours délivrer les pièces de reçu requises aux producteurs ;
- Les problèmes liés aux déficiences des périmètres qui pénalisent la production : problème de motopompe amortie et chère à l'entretien, fissures dans les canaux revêtus, partiteurs etc.

Elaboration d'un mécanisme adapté de recouvrement des redevances par les OUEA

Les étapes du processus de recouvrement des redevances

- Assemblée générale début de campagne :
 - présentation du bilan campagne n-1 et du budget prévisionnel de la campagne n ;
 - approbation du montant de la redevance par tous les membres de l'OUEA pour la campagne à venir.
- Recouvrement des redevances :
 - Quel mécanisme adopter :
 - Pour le paddy
 - Pour les cultures maraîchères
 - Avantages et inconvénients de chaque modalité
 - Collaboration à établir avec les coopératives :
 - Dans le cas où l'OUEA choisit de maintenir le système actuel : quel arbitrage en cas de déficit de paiement entre remboursement intrants et paiement redevances ?
 - comment garantir le bon transfert de la totalité des fonds de la coopérative vers l'OUEA ?
 - comment garantir que l'OUEA ne sera pas sous tutelle de la coopérative ?
 - Prise en compte de la contrainte de l'électrification : pas de crédit fournisseurs mais paiement mensuel
 - Implication des chefs de tertiaire et des contrôleurs
 - Outils de suivi :
 - registre des membres, de leur superficie paddy, du montant dû et versé ;
 - reconnaissance de dettes en cas d'impayés et report sur registre de la campagne suivante.
- Assemblée générale de bilan de fin de campagne : présentation à tous les membres du compte de résultat :
 - Redevances perçues / taux de recouvrement et situation des redevables ;
 - Dépenses de la campagne par poste : cette étape est essentielle pour montrer aux membres la bonne utilisation de leur argent et des mesures à prendre pour la prochaine campagne ;

- Mesures à prendre pour le recouvrement :
 - Sanctions :
 - Part de la superficie en location pour éponger la dette de la redevance ;
 - Retrait et réattribution de parcelles.

Exemples à discuter :

- Instaurer un **suivi rapproché** du recouvrement et échelonner le paiement par mois ?
 - Vérifier les soldes débiteurs par membre **à la fin de chaque mois** ;
 - Les communiquer aux débiteurs concernés et établir le calendrier de recouvrement ;
 - Suivre les débiteurs selon leurs échéanciers.
- Instaurer et appliquer un **barème de sanction financière** pour les retardataires ?
- Impliquer **les autorités locales** pour le recouvrement des redevances et l'application des sanctions ?
-

Elaboration d'un barème de sanction et définition des cas d'exemption de paiement

Types de sanctions :

- Fixer les critères d'application des sanctions :
 - Délais de paiement
 - Niveau d'impayés
- Types de sanction
 - amendes : montant/échelon
 - Couper l'eau en début de campagne si le producteur ne s'est pas acquitté de la redevance précédente (ou du montant de l'avance requise) : mis en place sur le 200 ha apparemment avec succès (surtout pour la campagne maraîchère sèche), en fin de campagne sèche, les impayés peuvent durer durant la campagne humide durant laquelle l'irrigation ne vient qu'en appoint mais la sanction tombe alors la campagne sèche suivante ;
 - mise en location de la parcelle : cession temporaire jusqu'à remboursement du solde avec paiement direct à l'OUEA du montant de la location ;
 - retrait de parcelle après 2 ou 3 campagnes successives sans payer
- Échelonnement en fonction des critères de délais et de niveau d'impayés ;

Application des sanctions :

- Comment faire recours aux autorités pour l'application des sanctions ?

Les cas d'exemption de paiement sont discutés au niveau du bureau de l'OUEA et peuvent concerner :

- Les parcelles qui présentent des difficultés d'irrigation (fin de réseau) et des problèmes d'inondation, les dégâts provoqués par les hippopotames ;
- Les « cas sociaux » dont les membres connaissent la situation de précarité.

Les exemptions de paiement doivent être exceptionnelles et se négocier au cas par cas. L'ensemble des membres doit être informé sur ces cas particuliers.

Mécanismes choisis par les OUEAs

Les mécanismes de recouvrement choisis par les OUEAS sont similaires aux mécanismes actuels dans la plupart des cas : à l'exception de BADEYA (50 ha) et SABARI KAGNI (300 ha des 500) qui ont proposé une modalité de versement en avance (en 2 ou 3 tranches), avec recouvrement lors de la collecte du riz pour les mauvais payeurs mais avec une amende de 10%.

Les débats sur les risques de maintenir les mêmes modalités sur le riz n'ont pas fait changer leur choix. Les arguments avancés sont les suivants :

- Les coopératives prennent de moins en moins en charge le préfinancement des intrants pour la culture de riz : les producteurs ne peuvent supporter en plus le paiement des redevances en début de campagne. On peut rappeler à cet effet que l'étude sur la capacité à payer a montré que la production de paddy n'est pas suffisamment rentable pour permettre de supporter les charges de l'irrigation sur les périmètres du Sourou ;
- La situation de certains périmètres et des dernières campagnes (blocage de l'irrigation pour l'aménagement du périmètre de Di lors de la dernière campagne sèche, inondations lors de la dernière campagne humide) a placé un grand nombre de producteurs dans des difficultés financières importantes. Leur capacité à prendre en charge les redevances en début de campagne en est d'autant plus compromise. On peut en outre souligner que les producteurs allochtones (CANI par exemple) ou initialement pas producteurs (COTO) se trouvent encore plus en difficulté dans la mesure où ils ont moins accès aux ressources foncières, que ce soit sur les périmètres que sur les terres non irriguées ;
- Les OUEA sont de nouvelles structures qui n'ont pas encore fait leurs preuves en termes de gestion de l'O&M des périmètres. Changer les règles pour leur démarrage en demandant en outre un effort important aux membres, risque de les fragiliser : ils préfèrent commencer sur cette base quitte à proposer ultérieurement de modifier les règles une fois que les OUEAS auront fait leurs preuves.

Dans l'absolu, le changement des règles de gestion et de recouvrement des redevances ne changera pas la situation de manière fondamentale : si la récolte n'est pas vendue à temps, que ce soit en argent ou en sacs de riz, les redevances ne seront pas récupérées à temps et le problème du démarrage de la campagne suivante se posera de la même manière. Mieux vaut accompagner les choix des OUEA en facilitant la concertation avec les coopératives et en mettant des outils à leur disposition pour gérer la collaboration entre les deux structures que de vouloir mettre en place un système inopérant.

3 PROGRAMME DES FORMATIONS

Les formations se sont déroulées du 3 septembre au 20 décembre 2012, soit 3.5 mois, selon le chronogramme ci-après.

Figure 8 : chronogramme des formations

Thème des formations	Sept 12				Octobre 12				Nov 12				Dec 12		
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3
Entretien périmètres irrigués															
Elaborat exécut. budget															
Gestion de l'eau															
Mécanisme de recouvrement															
Procédure de contrôle et gestion financière															

Thème des formations	Juin 12				Juillet 12				Août 12			
	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Pratique de l'irrigation												

Le programme de la formation sur la pratique de l'irrigation diffère des autres formations. La formation s'est tenue de juin à septembre 2012, calquée sur le calendrier des travaux d'intérêt commun sur les périmètres. Elle n'est pas entièrement terminée et s'achèvera lors de prochaine période de travaux collectifs en février 2013.

Les autres formations réalisées en continues, ont démarré en septembre 2012. Le programme a été élaboré en tenant compte des contraintes sociales : le jour du marché de Di, le plus important de la zone, a été libéré (marché qui se tient tous les 5 jours).

4 LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Au titre de support pédagogique, nous avons évidemment utilisé les modules de formation préalablement validés par le MCA et dont les titres sont rappelés ci-après.

- Module 1 : Pratique de l'irrigation – réseaux d'irrigation et drainage
- Module 2 : Entretien des réseaux et stations de pompage
- Module 3 : Gestion de l'eau dans les périmètres - OUEAs
- Module 4.1 : Gestion financière
- Module 4.2 : Recouvrement des redevances

Les outils de gestion figurant dans les modules de formation ont fait l'objet d'une attention particulière en vue de leur appropriation par les OUEAs avec l'appui du CATG. Les noms des outils de gestion et des modules correspondants sont repris dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Liste des outils de gestion remis aux participants

N°	Outils de gestion
Module 2 : Entretien des réseaux et stations de pompage	
1	Fiche d'inspection
2	Fiche d'entretien des infrastructures
3	Tableau d'entretien des stations de pompage
4	Fiche d'entretien des stations de pompage
5	Fiche historique de l'entretien : infrastructures et stations de pompage
Module 3 : gestion de l'eau dans les périmètres - OUEAs	
6	Déclaration de mise en culture
7	Fiche de suivi des cultures
8	Fiche de suivi de la station de pompage
Module 4.1 : Gestion financière	
9	Modèle de présentation du budget
10	Modèle de livre de caisse
11	Livre de suivi des emprunts
12	Livre de banque
13	Fiche de stock (gazole)
14	Modèle de compte d'exploitation d'une OUEA
Module 4.2 : Recouvrement des redevances	
15	Registre de suivi du paiement des redevances

5 EVALUATION

5.1 Effectifs formés et taux de participation

Le nombre de personnes formées et les taux de formation sont indiqués dans le tableau ci-après. Initialement, il était prévu de former 20 personnes par OUEA ce qui favorise les petites OUEAs. Notre proposition de regrouper dans une même session les participants de 2 ou 3 petites OUEAs a été refusé par les producteurs : « chacun chez soi ! ».

Tableau 4 : Effectifs formés et taux de participation

Modules de formation	Prévus	formés			%
		Total	H	F	
Entretien	161	143	136	7	89%
Elaboration et exécution du budget	162	121	114	7	75%
Gestion de l'eau	162	99	92	7	61%
Procédures de gestion financière	163	111	104	7	68%
Recouvrement des redevances	176	132	127	5	75%

Source : listes de présence (annexe 2)

Les personnes prévues sont les personnes qui se sont inscrites auprès des animateurs pour suivre **toutes** les formations. Le nombre plus élevé d'inscrits pour la formation sur le recouvrement des redevances s'explique par la participation de responsables de coopératives.

Les taux de participation sont remarquablement élevés pour des formations assez intensives étalées sur 6 mois. Cela s'explique peut être que c'est la première fois, selon les producteurs, que sont organisées des formations qui concernent directement la gestion de leurs périmètres. A titre anecdotique mais révélateur, les producteurs ont très apprécié la démonstration sur l'utilisation d'un gabarit pour le reprofilage des canaux pendant la formation sur l'entretien ; ils ne connaissaient pas cette technique de base.

Pour la détermination de l'effectif des formés aux différentes formations, il a été considéré l'effectif moyen lorsque la formation porte sur plusieurs jours ou séances. Le nombre de femmes formées (7) est égal au nombre de femmes élues aux différents comités des OUEAs, elles se sont montrées très assidues aux formations.

5.2 Taux de réalisation

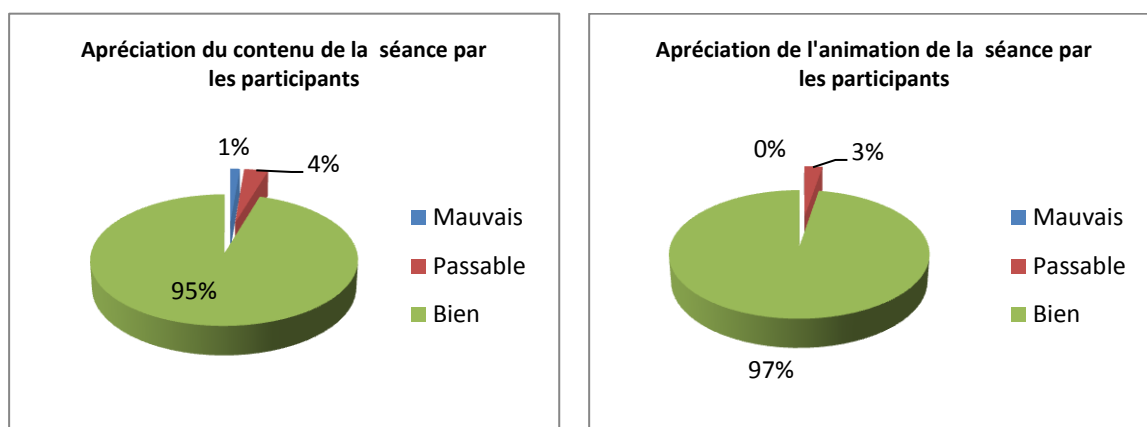
Au regard des taux de réalisation, entre 99 et 143 personnes ont été formés selon les thèmes. Soit, pour les seuls anciens périmètres, un nombre largement supérieur au 30 responsables d'OUEA formés indiquée dans le tableau des indicateurs du PDA. Toutefois toutes les personnes formées ne sont pas toutes des responsables des OUEAs, de simples membres ont aussi participé aux formations. Ces nombres représentent une masse critique suffisante pour induire les changements attendus. Cependant, il est nécessaire que les exploitants formés bénéficient d'un accompagnement technique sur les différents thèmes développés afin qu'ils puissent se les approprier le mieux possible. Des sessions de formation de courte durée (1 à 4 jours) ne permettent pas aux participants d'appliquer immédiatement les connaissances et savoir faire dispensés, d'où la nécessité d'un accompagnement par le CATG que nous avons proposé.

5.3 Appréciation des formations par les participants

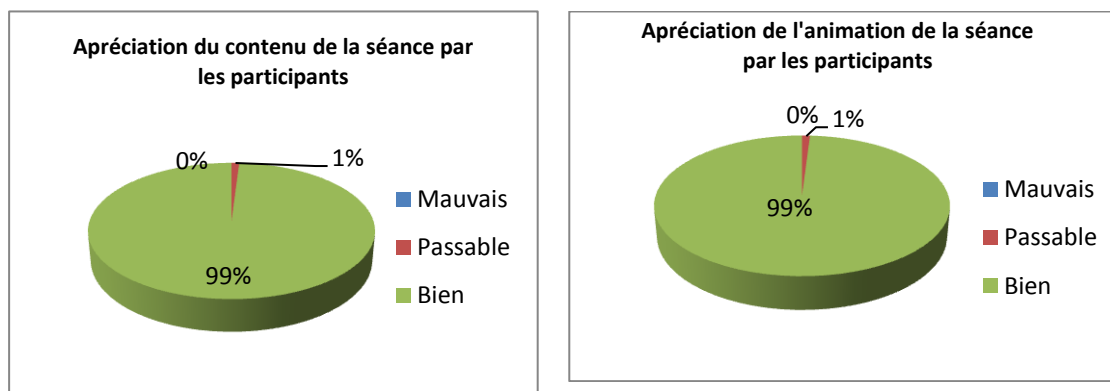
La satisfaction des apprenants et leur appréciation de la qualité des animations, sont matérialisées à travers les graphiques ci-dessous :

5.3.1 Formation sur l'entretien

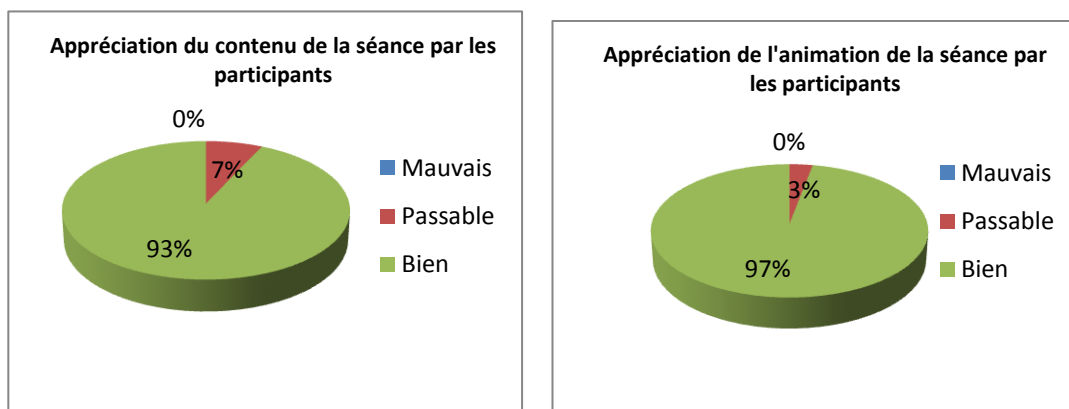
5.3.1.1 Séance sur entretien des réseaux irrigation&drainage



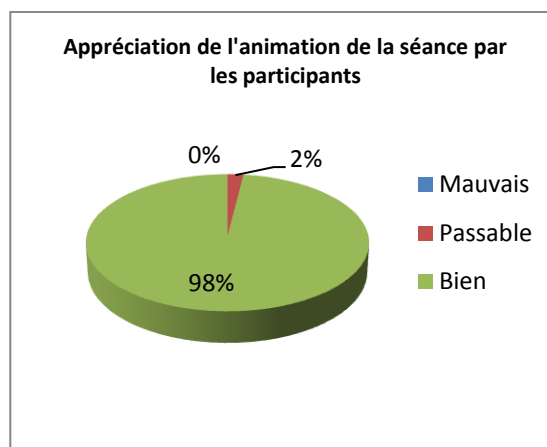
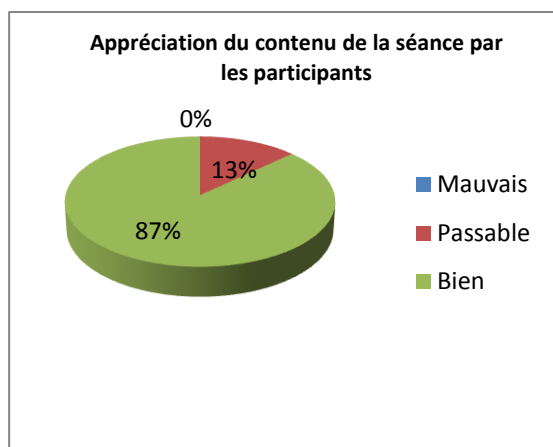
5.3.1.2 Séance sur l'entretien des stations de pompage



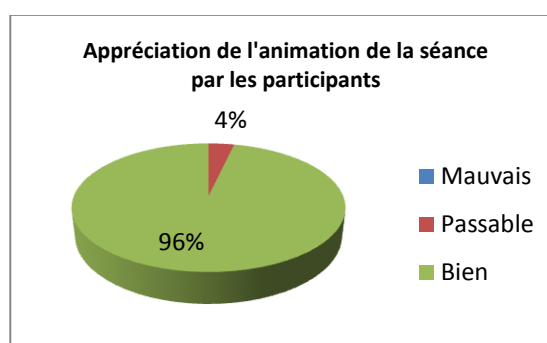
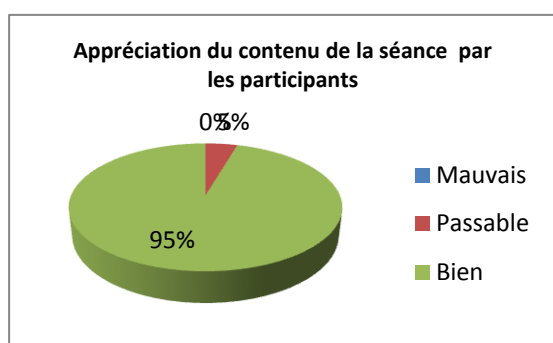
5.3.1.3 Séance sur l'inspection des périmètres irrigués



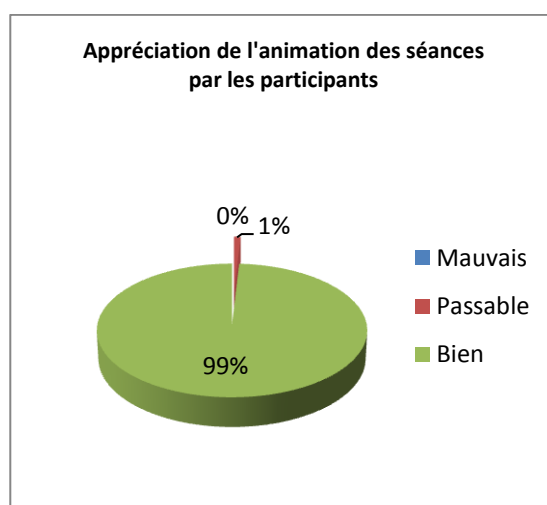
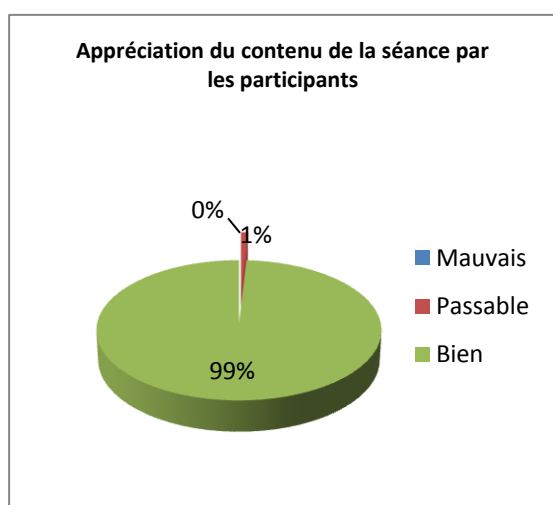
5.3.1.4 Séance sur le plan O&M



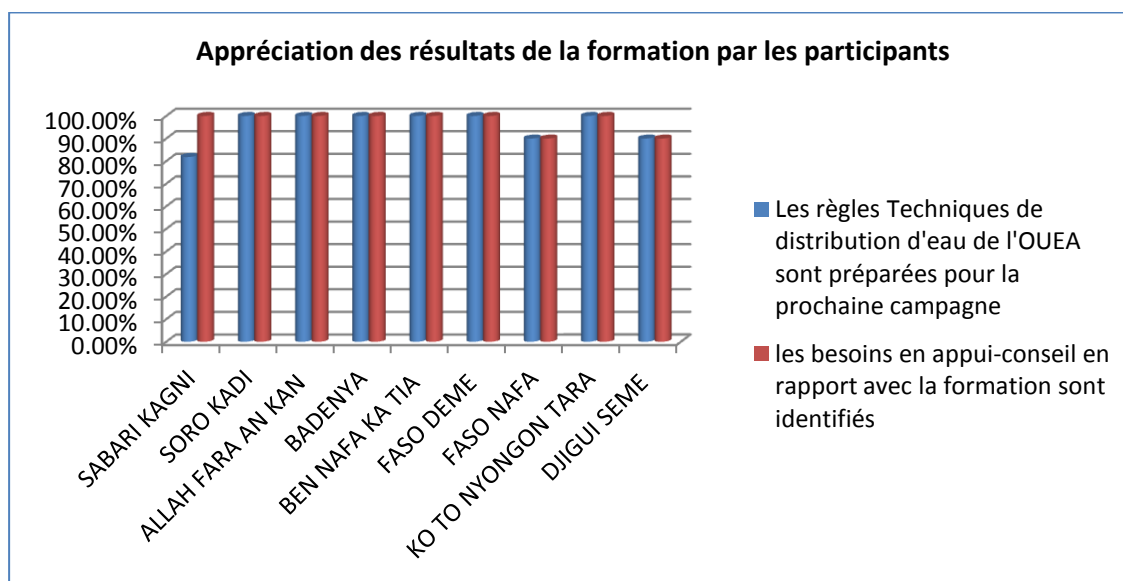
5.3.2 Formation sur l'élaboration et exécution du budget



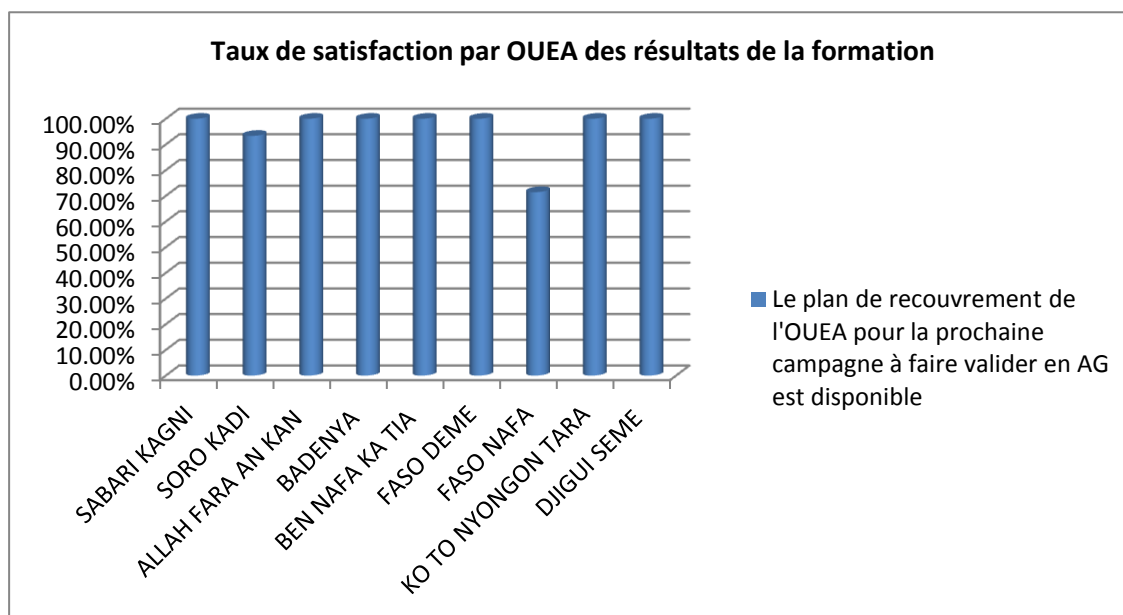
5.3.3 Formation sur les procédures de gestion et contrôle



5.3.4 Formation sur la gestion de l'eau



5.3.5 Formation sur le mécanisme de recouvrement des redevances



Le taux de participation élevé et l'appréciation des différentes formations par les participants (satisfaction minimum de 70%) montrent d'une part, que les thèmes développés, correspondent à un besoin réel des participants et d'autre part que les efforts faits par le Consultant pour la conception des modules et la mise en œuvre de méthodes pédagogiques et d'animation adaptées n'ont pas été vains. Il faut également souligner l'importance du suivi rapproché des animateurs pendant les formations par le Chef de mission adjoint et les experts concernés par chaque formation.

5.4 Difficultés rencontrées

L'ensemble des formations se sont déroulées de façon générale, dans une bonne ambiance de travail. Malgré l'absence d'une prise en charge financière des participants, on a noté une bonne assiduité des exploitants aux différentes sessions de formations même si par moment il y a eu des insuffisances d'effectif dues aux marchés, cérémonies religieuses, calendrier agricole, etc. Cependant nous avons été confrontés à un certain nombre de difficultés telles que l'heure de démarrage tardif des formations et le problème des jours de marché dans la zone, qui a obligé à étaler les formations dans le temps.

La principale difficulté est l'analphabétisme des apprenants. L'enquête réalisée par les animateurs au démarrage des activités du consultant AD7, nous avait fait espérer un nombre acceptable d'alphabétisés parmi les exploitants (les informations de l'enquête sont sur simple déclaration des exploitants) mais la réalité est tout autre. La plupart des personnes qui s'étaient déclarées alphabétisées, ne sont même pas à mesure d'écrire leur nom. D'où l'impossibilité de conduire les formations avec uniquement les personnes alphabétisées, tel qu'initialement souhaité. Vouloir retenir uniquement les « vrais alphabétisés » aurait conduit à tenir des sessions avec 3 ou 4 apprenants par OUEA.

6 RECOMMANDATIONS

6.1 Recommandations générales sur le renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des OUEAs est un processus global qui s'inscrit dans la durée, bien au-delà de la clôture du MCA, et ne pas dépendre d'hypothétiques futurs projets ou financements. Le processus a débuté pendant les phases précédentes de sensibilisation – information et de mise en place des OUEAs. Les formations conventionnelles de quelques jours qui font l'objet de ce rapport sont une étape supplémentaire et non un aboutissement du processus. En d'autres termes, **le renforcement des capacités ne peut être assimilé à de la formation.** Le CATG permettra de poursuivre le renforcement du **capital social** (connaissances, compétences, communication, règles opérationnelles, etc.) des OUEAs pour qu'elles mettent effectivement en œuvre les bonnes pratiques, les outils de gestion et les règles opérationnelles discutés pendant les formations. S'agissant du capital social, il faut souligner l'importance cruciale de l'alphabétisation. Elle permet non seulement d'accroître les possibilités de se former et de s'informer mais elle favorise également la gouvernance démocratique et transparente d'une organisation paysanne en évitant que ce soit toujours le même petit groupe « d'élites » alphabétisées qui occupe les postes à responsabilités. **Nous renouvelons notre ancienne recommandation pour l'organisation de campagnes d'alphabétisation fonctionnelle.**

Nous souhaitons aussi attirer l'attention du lecteur sur le nécessaire renforcement du **capital physique et du capital financier** des OUEAs car ils déterminent, tout autant que le capital social, les capacités d'une organisation quelle qu'elle soit et les trois catégories interagissent fortement. **Le renforcement des capacités au sein d'une organisation est donc une forme d'accumulation de capital au fil du temps (social, physique et financier) vue non pas comme une fin en soi mais comme le moyen utilisé par l'organisation pour devenir plus performante et plus résiliente.**

S'agissant du **capital physique**, les infrastructures et équipements à transférer aux OUEAs, force est de constater que les neuf premières OUEAs de la vallée du Sourou vont démarrer leurs activités dans des conditions très difficiles avec notamment des stations de pompage peu fonctionnelles et des réseaux de drainage hors d'usage. Les réhabilitations et réparations à moindre coût programmées à court terme amélioreront la situation à la marge mais elles ne répondront pas à la question de fond qui est de rendre les périmètres véritablement opérationnels et de réduire les coûts de pompage. **A moyen terme, nous recommandons que l'AMVS et les OUEAs conviennent ensemble des actions de**

réhabilitation à faire figurer dans les contrats de transfert. A plus long terme, nous recommandons à l'AMVS de modifier son approche des réhabilitations en prenant en considération notre note transmise à l'AMVS et au MCA ; voir annexe 1 de ce rapport.

En termes de **capital financier**, la situation pourrait vite devenir grotesque si la mise en place des OUEAs se poursuivait sans qu'aucune aide financière ne vienne les soutenir pour démarrer leurs activités. Il serait alors demandé aux OUEAs d'entrer en fonction sans un seul franc en caisse et, pour certaines d'entre elles, avec des dettes envers l'AMVS suite à l'achat des nouveaux moteurs. Quelques citations recueillies sont révélatrices de la situation que le MCA pourrait créer en persistant à vouloir établir des OUEAs sans fonds de démarrage :

- *« Si tu nais sans pieds, ni bras comment vas-tu te lever ? »*
- *« Sans financement, il ne faut pas nous flatter, l'OUEA ne pourra pas voir le jour. Si on va dire aux gens d'amener l'argent avant le démarrage, ils vont se fatiguer pour rien ; s'il n'y a pas de financement, il vaut mieux laisser à la coopérative. »*
- *« S'il n'y a pas de fonds, il ne faut pas qu'on parle de l'OUEA, c'est ça qui va nous disperser. »*

6.2 Recommandations pour la situation sans ou avec OUEAs dans les anciens périmètres

Dans l'incertitude présente, il convient d'anticiper sur les 2 hypothèses possibles dans les anciens périmètres : (1) sans fonds de démarrage et donc sans OUEAs ou (2) avec fonds de démarrage et OUEAs. Dans les deux cas de figure il est impératif de faire en sorte de pouvoir réduire les coûts de pompage (réhabilitation des SP, passage à l'électrique, amélioration de la gestion de l'eau) ; c'est un enjeu majeur dans la vallée du Sourou.

Hypothèse 1 : Si le fonds de démarrage n'était pas octroyé, il serait contre productif de poursuivre la mise en place des OUEAs dans les anciens périmètres. Si cette hypothèse est confirmée, le moindre mal est que la mission AD7 n'atteindra pas ses objectifs et qu'elle perdra tout ou partie de sa crédibilité dans la vallée du Sourou. Mais surtout, les responsables des OUEAs « avortées » et les nombreux producteurs qui ont soutenu les OUEAs se trouveront dans une situation sociale délicate et potentiellement conflictuelle face aux autres producteurs et aux responsables des coopératives. **Dans cette hypothèse, nous recommandons de tenter de limiter les dégâts en :**

- **Effectuant un nouveau cycle complet de formations à destination des responsables des coopératives ;**
- **Favorisant le développement d'une expertise plus large en matière d'O&M sur les périmètres avec les responsables formés des OUEAs « avortées » en mesure d'accéder aux postes à responsabilités de leurs coopératives respectives ;**
- **Mettant en place un contrôle « citoyen » sur la gestion des coopératives par les responsables formés de feu les OUEAs.**

Si ces recommandations étaient suivies, il serait alors possible de mettre en œuvre le nouveau plan O&M conçu avec/pour les OUEAs en y apportant les quelques amendements nécessaires. La mise en œuvre des contrats de transfert d'usage et de fourniture d'eau est tout à fait possible avec des coopératives. En revanche, l'AMVS n'aura pas davantage de légitimité que par le passé pour exercer une supervision légale et financière sur les coopératives qui sont des organisations privées. Le principe de mise en place du CATG n'est pas fondamentalement remis en cause car il peut fournir aux coopératives quasiment le même type d'appui en O&M et en gestion que celui prévu initialement pour les OUEAs.

Si ces recommandations ne sont pas suivies, le nouveau plan O&M sera très difficile à mettre en œuvre et il est probable que la situation de l'O&M dans le Sourou ressemblera à celle qui prévalait avant le PDA. Toutefois, à travers ses activités (sensibilisation, mise en place des OUEAs, formation des OUEAs et AMVS), la mission AD7 a semé des graines de changement qui germeront peut être.

Hypothèse 2 : Si le fonds de démarrage était octroyé, les OUEAs pourraient fonctionner. Dans cette hypothèse et sur la base des échanges pendant les formations, nous faisons trois recommandations qui concernent les relations entre OUEAs et coopératives et la question centrale du recouvrement des redevances. Elles devront être mises en œuvre par le CATG et les OUEAs avec l'appui du Consultant AD7.

1) Accompagner les passations de service entre coopératives et OUEAs : Accompagner les échanges entre coopératives et OUEAs pour définir les modalités de la passation de service avec une attention toute particulière au recouvrement des redevances dans les périmètres rizières et mixtes.

2) Mettre à jour les registres des membres avec la référence du propriétaire et du locataire des parcelles louées, exiger le paiement en avance de la redevance pour tout nouveau locataire avant d'exploiter.

3) Finaliser, arrêter en AG des OUEAs et appliquer les règles opérationnelles et le barème de sanctions pour non paiement des redevances discutés pendant les formations.

6.3 Recommandation sur le cas particulier du périmètre de 200 ha

L'OUEA KOTO GNONG TARA (PI de 200 ha) est un cas particulier déjà signalé par les animateurs et qui s'est confirmé au cours des formations : Responsables de la coopérative très présents et écrasant les autres pendant la formation sur les mécanismes de recouvrement des redevances. Le bureau de la coopérative Badenya est composé de leaders paysans rompus aux débats et à la prise de parole en public. Ils gèrent de façon apparemment pas totalement efficace l'O&M sur le périmètre au dire des participants aux formations.

Les dirigeants de la coopérative ont peut être des liens particuliers avec l'AMVS. Selon eux, l'agro-businessman signalé dans le rapport sur l'Etat des lieux a « disparu », les « usagers » agents de l'AMVS ne sont pas une source de difficulté alors que lors des enquêtes de diagnostic plusieurs producteurs s'étaient plaints des problèmes avec eux (pour les paiements des redevances, pour la participation aux travaux etc.). Les agents de l'AMVS et l'agro-businessman ne figurent pas dans la liste des membres de l'OUEA. A l'inverse, le périmètre a bénéficié d'une nouvelle station à crédit et est prioritaire pour la réhabilitation. Enfin, malgré les discours, les responsables de la coopérative ne sont pas résolus à passer la main.

Nous recommandons de ne pas poursuivre la mise en place de l'OUEA de ce périmètre tant que la situation n'est pas clarifiée notamment en ce qui concerne le nombre et la qualité des exploitants du périmètre et futurs membres de l'OUEA.

ANNEXE 1 : NOTE DU CONSULTANT SUR LES REHABILITATIONS DES PERIMETRES

AD7.1 / Groupement SHER-GRET		Date : 08/10/12	Nb pages : 81
Réf :	03/12/PL/BKF66	Expéditeur : Philippe LEMPERIERE	
Objet :	Note sur les réhabilitations des anciens périmètres		
Destinataires :	MCA – Mme TOE - Directrice MCA – PDA ; M. A Ouédraogo – DG AMVS.		
Copie :	M. Cissé - Water & irrigation Manager MCA-PDA;		

1. Introduction

Le transfert de périmètres non fonctionnels est un facteur important d'échec des OUEAs. C'est pour cette raison que nous avons choisi les périmètres les moins dégradés pour mettre en place les premières OUEAs. Toutefois ces périmètres exigent des réhabilitations à minima, notamment le remplacement des moteurs des stations de pompage. Dans le cas contraire, il est plus que probable que les OUEAs échoueront. L'AMVS a commandité des études de réhabilitation sur tous les anciens périmètres. Ces études conduites par un consultant débouchent sur des propositions de réhabilitations complètes des périmètres dont les coûts sont très supérieurs au budget dont dispose l'AMVS. La question de la réhabilitation des anciens périmètres semble donc être dans une impasse ; le DG de l'AMVS l'a bien exprimé pendant la réunion du 28 septembre au MCA.

Dans cette note nous faisons une analyse critique de l'approche conventionnelle suivie par l'AMVS pour les réhabilitations et nous donnons un exemple d'approche alternative afin de stimuler la réflexion des décideurs de l'AMVS.

2. Analyse critique de l'approche conventionnelle

2.1 Les réhabilitations vues comme des investissements ou des dons.

Le financement par l'Etat de la réhabilitation des périmètres du Sourou dans le cadre du transfert de gestion aux OUEAs doit être perçue comme **un investissement** pour renforcer les capacités des OUEAs et garantir sur le long terme une réduction des dépenses publiques pour l'O&M et non pas comme **un don**.

Dans le livrable 2.1 « Etat des lieux » du Consultant AD7, plusieurs raisons sont avancées pour expliquer les déficiences dans l'entretien des périmètres et notamment :

Une raison économique : Les usagers de l'eau qui financent l'entretien et les élus des coopératives responsables de sa mise en œuvre sont d'abord des producteurs et ils privilégient la rentabilité économique immédiate. **Ce n'est donc pas la durabilité des équipements qu'ils considèrent mais la production agricole obtenue grâce à l'irrigation.** Compte tenu des nombreux facteurs d'incertitudes et de risques agricoles, les usagers-producteurs ont tendance à privilégier le court terme.

Une raison politique : Par le passé les réhabilitations des périmètres (ex : changement des moteurs) ont été financés par l'Etat. **Bien que les producteurs aient conscience que l'Etat se soit désengagé, ils ont aussi confiance dans la puissance de leur lobby pour que l'Etat (l'AMVS) mobilise de nouveaux soutiens financiers.**

Cette situation est loin d'être propre au Burkina Faso, on retrouve des cas similaires partout dans le monde y compris dans les pays développés. En considérant les réhabilitations comme un don, l'Etat encourage les producteurs dans leur attitude. Il s'amorce la chaîne sans fin dégradation – réhabilitation – dégradation – réhabilitation – etc. L'exemple rapporté dans l'encadré ci-après montre comment **on tombe dans un piège en considérant les réhabilitations comme un don.**

Lors d'un atelier sur le transfert de gestion de l'irrigation en Asie tenu à Téhéran en 2005, le Directeur de l'Agence publique d'irrigation iranienne a donné son point de vue sur les effets pervers des investissements octroyés comme des dons pour remise en état des périmètres. Il a cité l'exemple suivant. Dans le périmètre A, les producteurs ne se soucient pas d'entretenir leur réseau si bien que l'Agence d'irrigation est régulièrement obligée d'intervenir pour entreprendre des remises en état. Dans le périmètre B voisin, les producteurs sont bien organisés et entretiennent régulièrement leur réseau de sorte qu'ils n'ont jamais besoin d'aide pour réparer leur réseau d'irrigation. Le Directeur relate que les producteurs du périmètre B se sont sentis victimes d'une injustice et se sont plaints auprès de l'organisme d'irrigation. Ils ont demandé « pourquoi ces interventions répétées dans le périmètre A où les producteurs entretiennent mal leur périmètre ? Pourquoi ne nous aide-t-on pas aussi ? ». Le Directeur n'a su quoi répondre. Il ne pouvait répondre que l'Etat aide uniquement les OUEAs déficientes !

Dans le modèle de contrat de transfert, l'article 3 prévoit que des réhabilitation ou réparations des périmètres dans un laps de temps raisonnable après le transfert. Ces réhabilitations sont conçues comme des investissements pour renforcer les capacités des OUEAs, en contrepartie, le contrat de transfert impose à l'OUEA de respecter des règles pour un entretien correct des infrastructures. Comme dans l'exemple iranien, **les réhabilitations vues comme des dons assortis d'aucune condition détruisent les capacités des OUEAs.**

2.2 L'approche conventionnelle des réhabilitations

Face à la question de la réhabilitation des périmètres, l'AMVS suit **l'approche conventionnelle largement répandue** qui consiste à attendre que la gravité et l'ampleur des dégradations justifient une réhabilitation complète des périmètres. Dans ce cas, l'AMVS commande des études puis recherche des financements, et fait réaliser les travaux par une entreprise. La participation technique et financière des producteurs est très limitée voire nulle¹ et les investissements dans les réhabilitations sont considérés comme des dons par l'Etat et par les producteurs. Les partisans de cette approche la justifient par l'argumentaire suivant :

- Les producteurs ne disposent pas des réserves financières suffisantes pour réaliser certains travaux d'entretien périodique (exemple : remplacement des joints d'étanchéité) ni pour le renouvellement des équipements en fin de vie ;
- L'Etat doit donc financer les coûts de ces travaux et renouvellements ; et
- Il est plus facile pour les agences d'irrigation comme l'AMVS d'obtenir des crédits pour des gros projets comme la réhabilitation totale des périmètres que pour effectuer des opérations limitées. Réciproquement, beaucoup de bailleurs préfèrent financer d'importants programmes avec des résultats bien visibles.

Si l'AMVS persiste dans l'approche conventionnelle, l'objectif premier du transfert de gestion de l'irrigation aux OUEAs - la prise en charge des coûts d'O&M par les usagers – ne sera pas atteint. Elle continuera à attacher des maillons supplémentaires à la chaîne sans fin dégradation – réhabilitation – dégradation – etc. En outre, l'approche conventionnelle est aussi préjudiciable parce qu'elle engendre les problèmes suivants :

- En attendant la prochaine réhabilitation, les petits problèmes se transforment en gros problèmes coûteux ;

¹ Le consultant de l'AMVS n'a pas pris la peine de consulter les producteurs sur les besoins en réhabilitation des périmètres.

- Avant chaque réhabilitation, l'efficacité de l'O&M est réduite avec des conséquences négatives sur la productivité agricole et les revenus des producteurs (c'est actuellement le cas dans le Sourou) ;
- Les réhabilitations sans participation des producteurs se soldent souvent par des dépenses peu judicieuses voire inutiles (cf. les commentaires sur les études du consultant de l'AMVS) ;
- Les OUEAs perdent leurs capacités à fixer des redevances suffisamment élevées pour un service d'O&M efficace et pour constituer des réserves financières.
- Les réhabilitations complètes des périmètres entraînent souvent un manque à gagner pour les producteurs car il est nécessaire d'interrompre l'irrigation pendant plusieurs mois.

Tous ces problèmes sont / seront à l'œuvre dans la vallée du Sourou.

3 Exemple d'approche alternative

Une solution envisageable serait d'adopter **une stratégie d'amélioration progressive des périmètres**. Nous donnons ci-dessous un exemple d'une telle stratégie.

Avant le transfert :

- Les besoins en réhabilitation sont identifiés conjointement par l'AMVS et le Comité de gestion de l'OUEA, les travaux sont budgétés et les priorités sont établies.

NB 1 : parler d'identification conjointe avec l'OUEA n'est pas une platitude politiquement correcte. **Les producteurs connaissent très bien les problèmes de leur périmètre** comme l'ont prouvé les discussions pendant les formations des OUEAs sur l'entretien.

NB 2 : Nous avons déjà identifié, budgétés et établis l'ordre de priorité des réhabilitations avec les OUEAs pendant les séances de formation sur l'entretien et la gestion financière.

Au moment du transfert :

- L'AMVS et le comité de gestion de l'OUEA se réunissent pour décider des travaux les plus urgents. Ces travaux sont ensuite planifiés et décrits à l'annexe 3 du contrat de transfert. L'Etat (AMVS) prend en charge la totalité des coûts des travaux. L'AMVS s'assure que les membres du Comité de gestion ont bien compris à quoi ils s'engagent en signant le contrat de transfert.

Après le transfert :

- Les travaux urgents indiqués au contrat de transfert sont réalisés par des artisans locaux ou des entreprises extérieures, l'AMVS et les OUEAs contrôlent leur qualité.
- Par des inspections régulières des périmètres, l'AMVS vérifie que les OUEAs respectent leurs obligations indiquées dans le contrat de transfert.
- Par l'analyse des budgets et rapports financiers des OUEAs, l'AMVS s'assure que les OUEAs constituent un fonds de réserve comme l'impose l'Arrêté sur les OUEAs.
- Les OUEAs peuvent décider à tout moment d'utiliser leur fonds de réserve pour réaliser des améliorations des infrastructures, réparer ou renouveler les équipements dont elles ont la charge quels que soient l'ampleur et le montant des travaux, réparations et renouvellements. Toutefois ces travaux doivent être préalablement approuvés par l'AMVS.
- L'Etat via l'AMVS accorde aux OUEAs des subventions pour ces améliorations calculées selon des modalités de partage des coûts à préciser. L'AMVS fournit aux OUEAs un appui technique pour la réalisation des travaux.
- Le droit aux subventions dépend du respect des obligations des OUEAs indiquées au contrat de transfert et du taux de contribution au fonds de réserve.

Ce qui précède n'est une recommandation mais un simple exemple, l'idée est de stimuler la réflexion des décideurs du MAH, de l'AMVS et du MCA.

ANNEXE 2 : LISTE DE PRESENCE PAR THEME DE FORMATION ET PAR OUEA

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA : SABARI KAGNI, 300 ha des 500

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présents			
01	KIENOU LUC	Trésorier	M	1	1	1	1
02	ZOU ADAMA	Secrétaire	M	1	1	1	1
03	SABO DOULAYE	Président	M	1	1	1	1
04	BORO LAZIE	Vice-président	M	1	1	1	1
05	OUEDRAOGO ISSA	Trésorier-adjoint	M	1	1	1	1
06	OUEDRAOGO K JACQUES	Trésorier-adjoint	M	1	1	1	1
07	BAMOGO ISSOUF	Secrétaire-adjoint	M	1	1	1	0
08	NAKANABO BOUKARY	Secrétaire à l'information	M	1	1	1	1
09	OUEDA MATHIAS	Secrétaire à l'information	M	1	1	1	1
10	BELEM MOUMOUNI	Secrétaire à l'organisation	M	1	1	1	1
11	ZOUNGRANA BOUREIMA	Secrétaire à l'information	M	1	1	1	1
12	GANSORE ADAMA	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	0
13	COULIBALY JOËL	Comité contrôle	M	1	1	1	1
14	KOUSSOUBE BOUREIMA	Comité contrôle	M	1	0	1	1
15	SAWADOGO MOUSSA	Comité contrôle	M	1	1	1	0
16	SIMPORE ISSA	Comité contrôle	M	1	1	1	0
17	OUEDRAOGO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	1	0	0
18	OUEDRAOGO OUSSENI	Aiguadier	M	1	1	1	0
19	KOUSSOUBE BOUKARY	Surveillant de station	M	1	1	1	1
20	OUEDA PASCAL	Aiguadier	M	1	1	1	0
21	ZOUNDI ALY	Aiguadier	M	0	0	1	1
Totaux				20	19	20	14

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA : SOROKADI, 70 ha Ouest

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présents			
01	KIENOU CESAIRE	Président	M	1	1	1	1
02	WONNI MAHAMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
03	DEME HAMIDOU	Comité contrôle	M	1	1	1	1
04	YARO MARTIN	Comité contrôle	M	1	1	1	1
05	SERI DRISSA	Surveillant de station	M	1	1	1	1
06	DEMBELE MICHEL	Comité contrôle	M	1	1	1	1
07	BADO PASCAL	Gardien	M	1	1	1	0
08	DJIRI LAZARE	Trésorier	M	1	1	1	1
09	DRABO ZAKARIA	Vice-président	M	1	1	1	1
10	BADO JUDITH	Trésorière adjointe	F	1	1	1	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	1	1	1	1
12	YEDAN V. SIDIKI	Secrétaire	M	1	1	1	1
13	ZERBO APPOLINAIRE	Aiguadier	M	1	1	1	1
14	SERI YACOUBA	Comité de contrôle	M	0	1	1	1
Totaux				13	14	14	13

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: ALLAH FARA AN KAN, 200 ha des 500

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	OUEDRAOGO BOUKARI	Président	M	1	1	1	1
02	PARE FULGENCE	Vice-président	M	1	1	1	1
03	MASSA DANIEL	Secrétaire	M	1	1	1	1
04	OUEDRAOGO MADY	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
05	NABONDO DONGO	Trésorier	M	1	1	1	1
06	BOUDA NESTOR	Trésorier adjoint	M	1	1	1	1
07	NIKIEMA JULES	Secrétaire information	M	1	1	1	1
08	Ky Issouf	Secrétaire information	M	1	1	1	1
09	SERME SILALY	Secrétaire	M	1	1	1	1
10	COMPAORE PASCAL	Secrétaire organisation	M	1	1	1	1
11	TONI JONAS	Secrétaire organisation	M	1	1	1	1
12	SITIBOUNA SIBRI	Secrétaire organisation	M	1	1	1	1
13	DABONE SOULEYMANE	Comité contrôle	M	1	1	1	0
14	SARIA JAQUES	Comité contrôle	M	1	0	0	0
15	KABELLE AMBROISE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
16	YABRE TOBIYANIE	Comité contrôle	M	1	1	1	0
17	KONE DOSSOU	Mécanicien	M	1	1	0	0
18	RAMDE MAMADOU PHILIPPE	Surveillant de station	M	1	1	1	1
19	NIKIEMA NICOLAS	Aiguadier	M	1	1	1	1
20	SEONI MOUSTAPHA	Aiguadier	M	1	1	1	1
Totaux				20	19	18	16

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: BADEYA, 50 ha

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	TIAMA A MARC	Président	M	1	1	1	1
02	YARO KALIFA PASCALE	Vice-président	M	1	1	1	1
03	ZERBO BERNARD	Secrétaire	M	1	1	1	1
04	SERI ANTOINE	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
05	KARAMBOSSO ABOUBACAR	Trésorier	M	1	1	1	1
06	FOFANA SOULEYMANE	Trésorier adjoint	M	1	1	1	1
07	GOROU CESAIRE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
08	GOMINA BLAISE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
09	TIAMA FREDERIC	Surveillant de station	M	1	1	1	1
10	DRABO DRAMANE	Délégué	M	1	1	1	1
11	DRABO NICOLAS	Délégué	M	1	1	1	1
12	SERI ABDOULAYE	Délégué	M	1	1	1	0
13	KARABOSSO YACOUBA	Délégué	M	1	1	1	1
14	SERI SOULEYMANE	Délégué	M	1	1	1	1
15	DRABO SIMON	Membre	M	0	1	1	1
Totaux				14	15	15	14

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: BEN NAFA KA TIA, 275 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	NANA SAÏDOU	Président	M	1	1	1	1
02	BINGO EDOUARD	Vice-président	M	1	1	1	1
03	OUEDRAOGO PAUL	Trésorier	M	1	1	1	1
04	SAMA THEODORE	Trésorier adjoint	M	1	1	1	1
05	DAKISSAGA AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
06	NIYAMPA KARIM	Secrétaire	M	1	1	1	1
07	DRABO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
08	OUEDRAOGO KARIM	Comité contrôle	M	1	0	0	1
09	BANAZARO DJOULOU	Comité contrôle	M	1	1	1	1
10	ZOMA TIGA	Arbitrage	M	1	1	1	1
11	OUEDRAOGO OUSSENI	Arbitrage	M	1	1	1	1
12	DRABO CATHERINE	Arbitrage	F	1	1	1	1
13	BELEMOU PIGONI	Surveillant de station	M	1	1	1	1
14	DRABO PAUL	Mécanicien	M	1	1	1	1
15	OUEDRAOGO ALI	Aiguadier	M	1	0	1	0
16	KIENOU GREGOIRE	Aiguadier	M	1	1	1	1
17	KARAMBIRI AMADOU	Membre	M	1	1	1	1
18	TAPSOBA JEAN-BAPTISTE	Membre	M	1	1	1	0
19	KIEMDE ADAMA	Membre	M	1	1	1	0
20	WEREMI AMADOU	Gardien	M	1	0	0	0
Totaux				20	17	18	16

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: FASO DEME, 200 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	YARO AMADOU	Président	M	1	1	1	1
02	COMPAORE DANIEL	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
03	DRABO DJENEBA	Vice-président	F	1	1	0	1
04	LABE ALASSANE	Comité contrôle	M	1	0	1	1
05	BANAZARO VALENTIN	Secrétaire Général	M	1	1	1	1
06	OUEDRAOGO MADY	Trésorier Général	M	1	1	1	0
07	DRABO BERE	Trésorier adjoint	M	1	1	0	1
08	NACOUлма AMIDOU	Comité contrôle	M	1	1	1	0
09	KIENOU ALEXANDRE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
10	BADINI AMADE	Gardien	M	1	0	0	1
11	ZONGO RAPHAEL	Surveillant de station	M	1	1	1	1
12	SAWADOGO SEYDOU	Aiguadier	M	1	0	1	1
13	DRABO ISSOUF	Aiguadier	M	1	1	1	1
14	KARAMBIRI ABDOULAYE	Surveillant de station	M	1	1	1	1
15	SAWADOG ABDOULAYE	Membre	M	0	1	1	1
16	DRABO PAUL	Membre	M	0	1	0	1
Totaux				14	13	12	14

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: FASO NAFA, 70 ha Bloc D

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	SABO BOUKARI	Président	M	1	1	1	1
02	DRABO DOULAYE	Vice-président	M	1	1	1	1
03	SABO SIAKA	Trésorier	M	1	1	1	1
04	SABO OUMAROU	Trésorier adjoint	M	1	1	1	1
05	GUIRO SOULEYMANE	Secrétaire	M	1	1	1	0
06	SABO AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
07	YELEMOU SOULEYMANE	Aiguadier	M	1	1	1	1
08	SERY YACOUBA	Membre	M	0	1	1	1
09	SERI ABDOULAYE	Aiguadier	M	1	1	1	1
10	BANON LALIBI	Aiguadier	M	1	1	1	1
11	PANKOLO DAOUDA	Comité contrôle	M	1	1	1	1
12	SERI ZAKARIA	Comité contrôle	M	1	1	1	1
13	FOFANA ABDOULAYE	Membre	M	0	1	1	1
14	FOFANA DRAMANE	Membre	M	1	1	1	1
15	SABO ADAMA DE LONSANI	Membre	M	1	1	1	1
16	SABO SALIKOU	Membre	M	0	1	1	1
17	SABO YAYA DE BITON	Membre	M	1	1	1	1
Totaux				14	17	17	16

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: KOTO GNONGON TARA, 200 ha

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	SAKO MODOU	Président	M	1	1	1	1
02	DEME BAKARI	Vice-président	M	1	1	0	1
03	KAFANDO AROUNA	Secrétaire	M	1	0	0	1
04	KY BASILE	Secrétaire adjoint	M	1	1	1	1
05	CISSE ALINE	Trésorière	F	1	1	1	1
06	BANAZARO MOUSSA	Trésorier adjoint	M	1	0	1	1
07	MEDA PATRICE	Comité contrôle	M	1	1	1	1
08	KONATE OUMAR	Comité contrôle	M	1	1	1	1
09	WONNI SARO	Comité contrôle	M	1	1	1	1
10	ZERBO ZACKARI	Mécanicien	M	1	1	0	0
11	PORGO BOUREIMA	Aiguadier	M	1	1	1	1
12	ZERBO YACOUBA	Aiguadier	M	1	1	1	1
13	WONI DASSANI	Mécanicien	M	0	0	1	0
14	KINDO ISSA	Gardien	M	1	1	1	0
15	SORY SOUMANA	Membre	M	1	0	0	0
16	ZERBO MAMOUDOU	Membre	M	1	1	1	1
17	BANAZARO ADDOUL AMADOU	Membre	M	1	1	1	1
18	SAKO AÏSSATOU	Membre	F	1	1	0	0
19	WONNI LASSANA	Membre	M	1	1	0	1
20	TOUNKARA MAMADOU	Membre	M	1	1	1	1
Totaux				19	16	14	15

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Entretien des Périmètres Irrigués

OUEA: DJIGUI SEME, 70 ha Est

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3	Séance 4
				Présent			
01	GUIRE ADAMA	Président	M	1	1	1	1
02	KI B MOUSSA	Secrétaire Général	M	1	1	1	1
03	ZALE ABDOULAYE	Secrétaire Adjoint	M	1	1	1	1
04	WARMA DANIEL	Trésorier	M	1	1	1	1
05	BAMOGO SAÏDOU	Trésorier Adjoint	M	1	1	0	0
06	KONKOBO ANNE	Comité contrôle	F	1	0	1	0
07	DRABO DJATA	Comité Arbitrage	F	1	0	1	1
08	SERI SALIF	Comité contrôle	M	1	1	1	1
09	SERI GAOUSSOU	Comité contrôle	M	1	1	1	1
10	YARO KALIFA	Comité contrôle	M	0	1	1	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0	1	0	0
12	SAWADOGO ISSOUF	Comité contrôle	M	1	1	1	1
13	SAWADOGO IDRISSE	Gardien	M	1	1	1	1
14	YARO CHARLES	Aiguadier	M	1	1	1	1
15	SERI NICOLAS	Aiguadier	M	1	1	1	1
16	BADO PASCAL	Délégué	M	1	1	0	0
17	SERI YACOUBA	Surveillant de station	M	1	1	1	1
18	YARO OUMAROU	Membre	M	1	1	1	1
Totaux				16	16	15	14

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget****OUEA : SABARI KAGNI, 300 ha des 500**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	KIENOU LUC	Trésorier	M	1	1
02	ZOU ADAMA	Secrétaire	M	1	1
03	SABO DOULAYE	Président	M	1	1
04	BORO LAZIE	Vice-président	M	1	1
05	OUEDRAOGO ISSA	Trésorier-adjoint	M	1	1
06	OUEDRAOGO K JACQUES	Trésorier-adjoint	M	1	1
07	BAMOGO ISSOUF	Secrétaire-adjoint	M	0	1
08	NAKANABO BOUKARY	Secrétaire à l'information	M	1	1
09	OUEDA MATHIAS	Secrétaire à l'information	M	1	1
10	BELEM MOUMOUNI	Secrétaire à l'organisation	M	0	1
11	ZOUNGRANA BOUREIMA	Secrétaire à l'information	M	1	0
12	GANSORE ADAMA	Secrétaire adjoint	M	0	0
13	COULIBALY JOËL	Comité contrôle	M	1	0
14	KOUSSOUBE BOUREIMA	Comité contrôle	M	1	1
15	SAWADOGO MOUSSA	Comité contrôle	M	1	1
16	SIMPORE ISSA	Comité contrôle	M	0	1
17	OUEDRAOGO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	0
18	OUEDRAOGO OUSSENI	Aiguadier	M	0	1
19	KOUSSOUBE BOUKARY	Surveillant de station	M	0	1
20	OUEDA PASCAL	Aiguadier	M	1	1
21	ZOUNDI ALY	Aiguadier	M	0	1
Totaux				14	17

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget****OUEA : SOROKADI, 70 ha Ouest**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	KIENOU CESAIRE	Président	M	1	1
02	WONNI MAHAMADOU	Secrétaire adjoint	M	0	0
03	DEME HAMIDOU	Comité contrôle	M	1	1
04	YARO MARTIN	Comité contrôle	M	1	1
05	SERI DRISSA	Surveillant de station	M	1	1
06	DEMBELE MICHEL	Comité contrôle	M	1	1
07	BADO PASCAL	Gardien	M	0	1
08	DJIRI LAZARE	Trésorier	M	1	1
09	DRABO ZAKARIA	Vice-président	M	1	1
10	BADO JUDITH	Trésorière adjointe	F	0	0
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	1	1
12	YEDAN V. SIDIKI	Secrétaire	M	1	1
13	ZERBO APPOLINAIRE	Aiguadier	M	1	1
14	SERI YACOUBA	Comité de contrôle	M	1	1
Totaux				11	12

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget****OUEA: ALLAH FARA AN KAN, 200 ha des 500**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	OUEDRAOGO BOUKARI	Président	M	1	1
02	PARE FULGENCE	Vice-président	M	1	1
03	MASSA DANIEL	Secrétaire	M	1	1
04	OUEDRAOGO MADY	Secrétaire adjoint	M	1	1
05	NABONDO DONGO	Trésorier	M	1	1
06	BOUDA NESTOR	Trésorier adjoint	M	1	0
07	NIKIEMA JULES	Secrétaire information	M	1	1
08	Ky Issouf	Secrétaire information	M	1	1
09	SERME SILALY	Secrétaire	M	1	1
10	COMPAORE PASCAL	Secrétaire organisation	M	1	1
11	TONI JONAS	Secrétaire organisation	M	1	1
12	SITIBOUNA SIBRI	Secrétaire organisation	M	1	1
13	DABONE SOULEYMANE	Comité contrôle	M	1	1
14	SARIA JAQUES	Comité contrôle	M	0	0
15	KABELLE AMBROISE	Comité contrôle	M	1	1
16	YABRE TOBIYANIE	Comité contrôle	M	1	0
17	KONE DOSSOU	Mécanicien	M	0	0
18	RAMDE MAMADOU PHILIPPE	Surveillant de station	M	1	1
19	NIKIEMA NICOLAS	Aiguadier	M	1	1
20	SEONI MOUSTAPHA	Aiguadier	M	1	1
Totaux				18	17

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget****OUEA: BADEYA, 50 ha**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	TIAMA A MARC	Président	M	1	1
02	YARO KALIFA PASCALE	Vice-président	M	1	1
03	ZERBO BERNARD	Secrétaire	M	1	1
04	SERI ANTOINE	Secrétaire adjoint	M	1	1
05	KARAMBOSSO ABOUBACAR	Trésorier	M	1	1
06	FOFANA SOULEYMANE	Trésorier adjoint	M	1	1
07	GOROU CESAIRE	Comité contrôle	M	1	1
08	GOMINA BLAISE	Comité contrôle	M	1	1
09	TIAMA FREDERIC	Surveillant de station	M	1	1
10	DRABO DRAMANE	Délégué	M	1	1
11	DRABO NICOLAS	Délégué	M	1	1
12	SERI ABDOULAYE	Délégué	M	0	0
13	KARABOSSO YACOUBA	Délégué	M	0	1
14	SERI SOULEYMANE	Délégué	M	1	1
15	DRABO SIMON	Membre	M	0	1
Totaux				12	13

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget

OUEA: BEN NAFA KA TIA, 275 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	NANA SAÏDOU	Président	M	1	1
02	BINGO EDOUARD	Vice-président	M	1	1
03	OUEDRAOGO PAUL	Trésorier	M	1	1
04	SAMA THEODORE	Trésorier adjoint	M	1	1
05	DAKISSAGA AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1
06	NIYAMPA KARIM	Secrétaire	M	1	1
07	DRABO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	1
08	OUEDRAOGO KARIM	Comité contrôle	M	1	1
09	BANAZARO DJOULOU	Comité contrôle	M	1	1
10	ZOMA TIGA	Arbitrage	M	0	1
11	OUEDRAOGO OUSSENI	Arbitrage	M	1	1
12	DRABO CATHERINE	Arbitrage	F	1	1
13	BELEMOU PIGONI	Surveillant de station	M	0	0
14	DRABO PAUL	Mécanicien	M	1	1
15	OUEDRAOGO ALI	Aiguadier	M	0	0
16	KIENOU GREGOIRE	Aiguadier	M	0	1
17	KARAMBIRI AMADOU	Membre	M	0	1
18	TAPSOBA JEAN-BAPTISTE	Membre	M	1	1
19	KIEMDE ADAMA	Membre	M	0	0
20	WEREMI AMADOU	Gardien	M	0	0
Totaux				13	16

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget

OUEA: FASO DEME, 200 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	YARO AMADOU	Président	M	1	1
02	COMPAORE DANIEL	Secrétaire adjoint	M	1	1
03	DRABO DJENEBA	Vice-président	F	1	1
04	LABE ALASSANE	Comité contrôle	M	0	0
05	BANAZARO VALENTIN	Secrétaire Général	M	1	1
06	OUEDRAOGO MADY	Trésorier Général	M	1	1
07	DRABO BERE	Trésorier adjoint	M	0	0
08	NACLOULMA AMIDOU	Comité contrôle	M	0	1
09	KIENOU ALEXANDRE	Comité contrôle	M	1	1
10	BADINI AMADE	Gardien	M	1	1
11	ZONGO RAPHAEL	Surveillant de station	M	0	0
12	SAWADOGO SEYDOU	Aiguadier	M	0	1
13	DRABO ISSOUF	Aiguadier	M	1	1
14	KARAMBIRI ABDOULAYE	Surveillant de station	M	0	1
15	SAWADOG ABDOULAYE	Membre	M	1	0
16	DRABO PAUL	Membre	M	1	1
Totaux				10	12

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget

OUEA: FASO NAFA, 70 ha Bloc D

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	SABO BOUKARI	Président	M	1	1
02	DRABO DOULAYE	Vice-président	M	1	1
03	SABO SIAKA	Trésorier	M	1	1
04	SABO OUMAROU	Trésorier adjoint	M	1	1
05	GUIRO SOULEYMANE	Secrétaire	M	1	0
06	SABO AMADOU	Secrétaire adjoint	M	0	1
07	YELEMOU SOULEYMANE	Aiguadier	M	1	1
08	SERY YACOUBA	Membre	M	1	1
09	SERI ABDOULAYE	Aiguadier	M	0	0
10	BANON LALIBI	Aiguadier	M	1	1
11	PANKOLO DAOUDA	Comité contrôle	M	1	1
12	SERI ZAKARIA	Comité contrôle	M	0	1
13	FOFANA ABDOULAYE	Membre	M	1	1
14	FOFANA DRAMANE	Membre	M	0	1
15	SABO ADAMA DE LONSANI	Membre	M	0	0
16	SABO SALIKOU	Membre	M	0	1
17	SABO YAYA DE BITON	Membre	M	0	1
18	FOFANA ABOU	Membre	M	1	0
Totaux				11	14

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget

OUEA: KOTO GNONGON TARA, 200 ha

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	SAKO MODOU	Président	M	1	1
02	DEME BAKARI	Vice-président	M	1	0
03	KAFANDO AROUNA	Secrétaire	M	0	0
04	KY BASILE	Secrétaire adjoint	M	0	0
05	CISSE ALINE	Trésorière	F	1	1
06	BANAZARO MOUSSA	Trésorier adjoint	M	1	1
07	MEDA PATRICE	Comité contrôle	M	1	1
08	KONATE OUMAR	Comité contrôle	M	1	1
09	WONNI SARO	Comité contrôle	M	1	0
10	ZERBO ZACKARI	Mécanicien	M	1	0
11	PORGO BOUREIMA	Aiguadier	M	1	0
12	ZERBO YACOUBA	Aiguadier	M	1	1
13	WONI DASSANI	Mécanicien	M	1	1
14	KINDO ISSA	Gardien	M	1	1
15	SORY SOUMANA	Membre	M	1	0
16	ZERBO MAMOUDOU	Membre	M	0	1
17	BANAZARO ADDOUL AMADOU	Membre	M	1	1
18	SAKO AÏSSATOU	Membre	F	0	0
19	WONNI LASSANA	Membre	M	0	0
20	TOUNKARA MAMADOU	Membre	M	1	1
Totaux				15	11

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Elaboration et exécution du budget

OUEA: DJIGUI SEME, 70 ha Est

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	GUIRE ADAMA	Président	M	1	1
02	KI B MOUSSA	Secrétaire Général	M	1	1
03	ZALE ABDOULAYE	Secrétaire Adjoint	M	0	1
04	WARMA DANIEL	Trésorier	M	1	1
05	BAMOGO SAÏDOU	Trésorier Adjoint	M	1	1
06	KONKOBO ANNE	Comité contrôle	F	0	0
07	DRABO DJATA	Comité Arbitrage	F	0	1
08	SERI SALIF	Comité contrôle	M	1	1
09	SERI GAOUSSOU	Comité contrôle	M	0	1
10	YARO KALIFA	Comité contrôle	M	0	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0	1
12	SAWADOGO ISSOUF	Comité contrôle	M	0	1
13	SAWADOGO IDRISSE	Gardien	M	0	1
14	YARO CHARLES	Aiguadier	M	1	1
15	SERI NICOLAS	Aiguadier	M	1	1
16	BADO PASCAL	Délégué	M	1	1
17	SERI YACOUBA	Surveillant de station	M	0	0
18	YARO OUMAROU	Membre	M	0	1
19	GNIEHOUN TANKO	Membre	M	0	1
Totaux				8	17

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA : SABARI KAGNI, 300 ha des 500

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	KIENOU LUC	Trésorier	M	1	1	1
02	ZOU ADAMA	Secrétaire	M	1	1	1
03	SABO DOULAYE	Président	M	1	1	0
04	BORO LAZIE	Vice-président	M	1	1	0
05	OUEDRAOGO ISSA	Trésorier-adjoint	M	1	1	1
06	OUEDRAOGO K JACQUES	Trésorier-adjoint	M	1	1	1
07	BAMOGO ISSOUF	Secrétaire-adjoint	M	1	1	1
08	NAKANABO BOUKARY	Secrétaire à l'information	M	1	1	0
09	OUEDA MATHIAS	Secrétaire à l'information	M	1	0	1
10	BELEM MOUMOUNI	Secrétaire à l'organisation	M	1	1	1
11	ZOUNGRANA BOUREIMA	Secrétaire à l'information	M	1	1	0
12	GANSORE ADAMA	Secrétaire adjoint	M	0	0	0
13	COULIBALY JOËL	Comité contrôle	M	1	1	1
14	KOUSSOUBE BOUREIMA	Comité contrôle	M	0	1	0
15	SAWADOGO MOUSSA	Comité contrôle	M	1	1	1
16	SIMPORE ISSA	Comité contrôle	M	0	0	0
17	OUEDRAOGO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	0	0	0
18	OUEDRAOGO OUSSENI	Aiguadier	M	0	0	1
19	KOUSSOUBE BOUKARY	Surveillant de station	M	0	1	1
20	OUEDA PASCAL	Aiguadier	M	1	1	0
21	ZOUNDI ALY	Aiguadier	M	0	1	0
Totaux				14	16	11

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA : SOROKADI, 70 ha Ouest

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
	KIENOU CESAIRE	Président	M	1	0	0
	WONNI MAHAMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	0	0
	DEME HAMIDOU	Comité contrôle	M	1	0	0
	YARO MARTIN	Comité contrôle	M	1	0	0
	SERI DRISSA	Surveillant de station	M	1	0	0
	DEMBELE MICHEL	Comité contrôle	M	0	1	0
	BADO PASCAL	Gardien	M	0	1	0
	DJIRI LAZARE	Trésorier	M	1	0	0
	DRABO ZAKARIA	Vice-président	M	1	0	0
	BADO JUDITH	Tréorière adjointe	F	1	0	0
	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0	1	0
	YEDAN V. SIDIKI	Secrétaire	M	1	0	0
	ZERBO APPOLINAIRE	Aiguadier	M	0	1	0
	SERI YACOUBA	Comité de contrôle	M	1	0	0
Totaux				10	4	0

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: ALLAH FARA AN KAN, 200 ha des 500

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	OUEDRAOGO BOUKARI	Président	M	1	1	1
02	PARE FULGENCE	Vice-président	M	1	1	1
03	MASSA DANIEL	Secrétaire	M	1	1	1
04	OUEDRAOGO MADY	Secrétaire adjoint	M	0	1	1
05	NABONDO DONGO	Trésorier	M	1	1	1
06	BOUDA NESTOR	Trésorier adjoint	M	1	1	1
07	NIKIEMA JULES	Secrétaire information	M	1	1	1
08	Ky Issouf	Secrétaire information	M	1	1	1
09	SERME SILALY	Secrétaire	M	1	1	1
10	COMPAORE PASCAL	Secrétaire organisation	M	1	1	1
11	TONI JONAS	Secrétaire organisation	M	1	1	1
12	SATIBOUNA SIBRI	Secrétaire organisation	M	1	1	1
13	DABONE SOULEYMANE	Comité contrôle	M	0	1	0
14	SARIA JAQUES	Comité contrôle	M	0	1	0
15	KABELLE AMBROISE	Comité contrôle	M	1	1	1
16	YABRE TOBIYANIE	Comité contrôle	M	1	1	1
17	KONE DOSSOU	Mécanicien	M	0	1	1
18	RAMDE MAMADOU PHILIPPE	Surveillant de station	M	1	1	1
19	NIKIEMA NICOLAS	Aiguadier	M	1	1	1
20	SEONI MOUSTAPHA	Aiguadier	M	0	0	1
Totaux				15	19	18

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: BADEYA, 50 ha

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	TIAMA A MARC	Président	M	1	1	0
02	YARO KALIFA PASCALE	Vice-président	M	1	1	0
03	ZERBO BERNARD	Secrétaire	M	1	1	0
04	SERI ANTOINE	Secrétaire adjoint	M	0	1	0
05	KARAMBOSSO ABOUBACAR	Trésorier	M	1	1	0
06	FOFANA SOULEYMANE	Trésorier adjoint	M	0	1	0
07	GOROU CESAIRE	Comité contrôle	M	0	1	0
08	GOMINA BLAISE	Comité contrôle	M	1	1	0
09	TIAMA FREDERIC	Surveillant de station	M	1	1	0
10	DRABO DRAMANE	Délégué	M	1	1	0
11	DRABO NICOLAS	Délégué	M	0	1	0
12	SERI ABDOULAYE	Délégué	M	1	0	1
13	KARABOSSO YACOUBA	Délégué	M	1	0	1
14	SERI SOULEYMANE	Délégué	M	1	1	0
15	DRABO SIMON	Membre	M	0	0	1
Totaux				10	12	3

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: BEN NAFA KA TIA, 275 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	NANA SAÏDOU	Président	M	1	0	0
02	BINGO EDOUARD	Vice-président	M	1	0	0
03	OUEDRAOGO PAUL	Trésorier	M	1	0	1
04	SAMA THEODORE	Trésorier adjoint	M	1	0	0
05	DAKISSAGA AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	0	0
06	NIYAMPA KARIM	Secrétaire	M	1	0	0
07	DRABO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	0	0
08	OUEDRAOGO KARIM	Comité contrôle	M	1	0	0
09	BANAZARO DJOULOU	Comité contrôle	M	0	1	0
10	ZOMA TIGA	Arbitrage	M	1	0	0
11	OUEDRAOGO OUSSENI	Arbitrage	M	1	0	1
12	DRABO CATHERINE	Arbitrage	F	1	0	0
13	BELEMOU PIGONI	Surveillant de station	M	0	1	1
14	DRABO PAUL	Mécanicien	M	1	0	1
15	OUEDRAOGO ALI	Aiguadier	M	0	1	0
16	KIENOU GREGOIRE	Aiguadier	M	0	1	1
17	KARAMBIRI AMADOU	Membre	M	0	1	1
18	TAPSOBA JEAN-BAPTISTE	Membre	M	0	1	1
19	KIEMDE ADAMA	Membre	M	0	1	1
20	WEREMI AMADOU	Gardien	M	0	1	1
Totaux				12	8	9

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: FASO DEME, 200 ha des 475

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	YARO AMADOU	Président	M	1	1	1
02	COMPAORE DANIEL	Secrétaire adjoint	M	1	0	1
03	DRABO DJENEBA	Vice-président	F	0	1	1
04	YABE ALASSANE	Comité contrôle	M	1	1	0
05	BANAZARO VALENTIN	Secrétaire Général	M	1	1	1
06	OUEDRAOGO MADY	Trésorier Général	M	1	1	1
07	DRABO BERE	Trésorier adjoint	M	1	1	1
08	NACOULDMA AMIDOU	Comité contrôle	M	0	1	0
09	KIENOU ALEXANDRE	Comité contrôle	M	1	1	0
10	BADINI AMADE	Gardien	M	1	1	1
11	ZONGO RAPHAEL	Surveillant de station	M	0	0	0
12	SAWADOGO SEYDOU	Aiguadier	M	1	1	1
13	DRABO ISSOUF	Aiguadier	M	1	0	1
14	KARAMBIRI ABDOULAYE	Surveillant de station	M	1	0	0
15	SAWADOGO ABDOULAYE	Membre	M	1	1	0
16	DRABO PAUL	Membre	M	0	0	0
Totaux				12	11	9

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: FASO NAFA, 70 ha Bloc D

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	SABO BOUKARI	Président	M	1	1	1
02	DRABO DOULAYE	Vice-président	M	1	1	1
03	SABO SIAKA	Trésorier	M	1	1	1
04	SABO OUMAROU	Trésorier adjoint	M	1	1	1
05	GUIRO SOULEYMANE	Secrétaire	M	0	0	0
06	SABO AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	0	1
07	YELEMOU SOULEYMANE	Aiguadier	M	0	0	0
08	SERY YACOUBA	Membre	M	1	0	1
09	SERI ABDOULAYE	Aiguadier	M	1	1	1
10	BANON LALIBI	Aiguadier	M	0	1	1
11	PANKOLO DAOUDA	Comité contrôle	M	0	0	0
12	SERI ZAKARIA	Comité contrôle	M	1	1	1
13	FOFANA ABDOULAYE	Membre	M	1	1	0
14	FOFANA DRAMANE	Membre	M	1	1	0
15	SABO ADAMA DE LONSANI	Membre	M	0	0	0
16	SABO SALIKOU	Membre	M	0	0	0
17	SABO YAYA DE BITON	Membre	M	1	1	1
Totaux				11	10	10

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: KOTO GNONGON TARA, 200 ha

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	SAKO MODOU	Président	M	1	1	1
02	DEME BAKARI	Vice-président	M	1	1	1
03	KAFANDO AROUNA	Secrétaire	M	0	0	0
04	KY BASILE	Secrétaire adjoint	M	1	1	0
05	CISSE ALINE	Trésorière	F	1	1	1
06	BANAZARO MOUSSA	Trésorier adjoint	M	1	1	1
07	MEDA PATRICE	Comité contrôle	M	1	1	1
08	KONATE OUMAR	Comité contrôle	M	0	0	1
09	WONNI SARO	Comité contrôle	M	0	0	0
10	ZERBO ZACKARI	Mécanicien	M	0	0	0
11	PORGO BOUREIMA	Aiguadier	M	1	1	0
12	ZERBO YACOUBA	Aiguadier	M	0	1	1
13	WONI DASSANI	Mécanicien	M	0	0	0
14	KINDO ISSA	Gardien	M	1	1	1
15	SORY SOUMANA	Membre	M	0	0	0
16	ZERBO MAMOUDOU	Membre	M	1	1	1
17	BANAZARO ADDOUL AMADOU	Membre	M	1	1	0
18	SAKO AÏSSATOU	Membre	F	0	0	1
19	WONNI LASSANA	Membre	M	0	0	0
20	TOUNKARA MAMADOU	Membre	M	1	1	1
Totaux				11	12	11

LISTE DE PRESENCE

Thème de la formation : Gestion de l'eau dans les périmètres irrigués

OUEA: DJIGUI SEME, 70 ha Est

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2	Séance 3
				Présent		
01	GUIRE ADAMA	Président	M	1	1	1
02	KI B MOUSSA	Secrétaire Général	M	1	1	1
03	ZALE ABDOULAYE	Secrétaire Adjoint	M	1	1	1
04	WARMA DANIEL	Trésorier	M	1	1	1
05	BAMOGO SAÏDOU	Trésorier Adjoint	M	1	1	1
06	KONKOBO ANNE	Comité contrôle	F	0	1	0
07	DRABO DJATA	Comité Arbitrage	F	1	0	1
08	SERI SALIF	Comité contrôle	M	1	1	0
09	SERI GAOUSSOU	Comité contrôle	M	1	0	1
10	YARO KALIFA	Comité contrôle	M	1	0	0
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0	0	0
12	SAWADOGO ISSOUF	Comité contrôle	M	1	1	1
13	SAWADOGO IDRISSE	Gardien	M	0	1	0
14	YARO CHARLES	Aiguadier	M	1	1	0
15	SERI NICOLAS	Aiguadier	M	1	1	1
16	BADO PASCAL	Délégué	M	0	0	0
17	SERI YACOUBA	Surveillant de station	M	1	0	1
18	YARO OUMAROU	Membre	M	0	1	0
19	GNIEHOUN TANKO	Membre	M	1	1	0
Totaux				14	13	10

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: SABARI KAGNI, 300 ha des 500**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
1	KIENOU LUC	Trésorier	M	1
2	ZOU ADAMA	Secrétaire	M	1
3	SABO DOULAYE	Président	M	1
4	BORO LAZIE	Vice-président	M	1
5	OUEDRAOGO ISSA	Trésorier-adjoint	M	1
6	OUEDRAOGO K JACQUES	Trésorier-adjoint	M	1
7	BAMOGO ISSOUF	Secrétaire-adjoint	M	1
8	NAKANABO BOUKARY	Secrétaire à l'information	M	1
9	OUEDA MATHIAS	Secrétaire à l'information	M	1
10	BELEM MOUMOUNI	Secrétaire à l'organisation	M	1
11	ZOUNGRANA BOUREIMA	Secrétaire à l'information	M	0
12	GANSORE ADAMA	Secrétaire adjoint	M	1
13	COULIBALY JOËL	Comité contrôle	M	0
14	KOUSSOUBE BOUREIMA	Comité contrôle	M	1
15	SAWADOGO MOUSSA	Comité contrôle	M	1
16	SIMPORE ISSA	Comité contrôle	M	1
17	OUEDRAOGO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	0
18	OUEDRAOGO OUSSENI	Aiguadier	M	1
19	KOUSSOUBE BOUKARY	Surveillant de station	M	1
20	OUEDA PASCAL	Aiguadier	M	0
21	ZOUNDI ALY	Aiguadier	M	1
22	TRAORE MOUSSA	Secrétaire Général Coopérative	M	1
23	KORE YACOUBA	Trésorier Coopérative	M	1
Totaux				19

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: SOROKADI, 70 ha Ouest**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	KIENOU CESAIRE	Président	M	1
02	WONNI MAHAMADOU	Secrétaire adjoint	M	1
03	DEME HAMIDOU	Comité contrôle	M	1
04	YARO MARTIN	Comité contrôle	M	1
05	SERI DRISSA	Surveillant de station	M	1
06	DEMBELE MICHEL	Comité contrôle	M	1
07	BADO PASCAL	Gardien	M	0
08	DJIRI LAZARE	Trésorier	M	1
09	DRABO ZAKARIA	Vice-président	M	1
10	BADO JUDITH	Trésorière adjointe	F	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0
12	YEDAN V. SIDIKI	Secrétaire	M	1
13	ZERBO APPOLINAIRE	Aiguadier	M	1
14	SERI YACOUBA	Comité de contrôle	M	1
15	KIENOU THOMAS	Président coopérative	M	1
16	SERY LASSINA	Secrétaire Général Coopérative	M	1
17	TIAMA Jean-Baptiste	Trésorier général Coopérative	M	1
				15

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: ALLAH FARA AN KAN, 200 ha des 500**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	OUEDRAOGO BOUKARI	Président	M	1
02	PARE FULGENCE	Vice-président	M	1
03	MASSA DANIEL	Secrétaire	M	1
04	OUEDRAOGO MADY	Secrétaire adjoint	M	1
05	NABONDO DONGO	Trésorier	M	1
06	BOUDA NESTOR	Trésorier adjoint	M	1
07	NIKIEMA JULES	Secrétaire information	M	0
08	KY ISSOUF	Secrétaire information	M	1
09	SERME SILALY	Secrétaire	M	1
10	COMPAORE PASCAL	Secrétaire organisation	M	0
11	TONI JONAS	Secrétaire organisation	M	1
12	SATIBOUNA SIBRI	Secrétaire organisation	M	1
13	DABONE SOULEYMANE	Comité contrôle	M	1
14	SARIA JAQUES	Comité contrôle	M	1
15	KAMBELE AMBROISE	Comité contrôle	M	1
16	YABRE TOBIYANIE	Comité contrôle	M	1
17	KONE DOSSOU	Mécanicien	M	1
18	RAMDE MAMADOU PHILIPPE	Surveillant de station	M	1
19	NIKIEMA NICOLAS	Aiguadier	M	1
20	SEONI MOUSTAPHA	Aiguadier	M	1
21	BELEM THOMAS	Vice-président coopérative	M	1
22	GAMA T. LAZARE	Trésorier adjoint coopérative	M	1
Totaux				20

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: BADEYA, 50 ha**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	TIAMA A MARC	Président	M	1
02	YARO KALIFA PASCALE	Vice-président	M	1
03	ZERBO BERNARD	Secrétaire	M	1
04	SERI ANTOINE	Secrétaire adjoint	M	1
05	KARAMBOSSO ABOUBACAR	Trésorier	M	1
06	FOFANA SOULEYMANE	Trésorier adjoint	M	1
07	GOROU CESAIRE	Comité contrôle	M	1
08	GOMINA BLAISE	Comité contrôle	M	1
09	TIAMA FREDERIC	Surveillant de station	M	1
10	DRABO DRAMANE	Délégué	M	1
11	DRABO NICOLAS	Délégué	M	0
12	SERI ABDOULAYE	Délégué	M	0
13	KARABOSSO YACOUBA	Délégué	M	1
14	SERI SOULEYMANE	Délégué	M	1
15	TIAMA ABRAHAM	Vice-président coopérative	M	1
16	KARAMBIRI LACINA	Trésorier Coopérative	M	1
17	WONNI TOUSSAINT	Trésorier adjoint coopérative	M	1
Totaux				15

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: BEN NAFA KA TIA, 275 ha des 475**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	NANA SAÏDOU	Président	M	1
02	BINGO EDOUARD	Vice-président	M	1
03	OUEDRAOGO PAUL	Trésorier	M	1
04	SAMA THEODORE	Trésorier adjoint	M	0
05	DAKISSAGA AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1
06	NYAMPA KARIM	Secrétaire	M	1
07	DRABO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1
08	OUEDRAOGO KARIM	Comité contrôle	M	1
09	BANAZARO DJOULOU	Comité contrôle	M	1
10	ZOMA TIGA	Arbitrage	M	0
11	OUEDRAOGO OUSSENI	Arbitrage	M	1
12	DRABO CATHERINE	Arbitrage	F	1
13	BELEMOU PIGONI	Surveillant de station	M	1
14	DRABO PAUL	Mécanicien	M	0
15	OUEDRAOGO ALI	Aiguadier	M	0
16	KIENOU GREGOIRE	Aiguadier	M	0
17	KARAMBIRI AMADOU	Membre	M	0
18	TAPSOBA JEAN-BAPTISTE	Membre	M	0
19	KIEMDE ADAMA	Membre	M	1
20	WEREMI AMADOU	Gardien	M	0
Totaux				12

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: FASO DEME, 200 ha des 475**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	YARO AMADOU	Président	M	1
02	COMPAORE DANIEL	Secrétaire adjoint	M	1
03	DRABO DJENEBA	Vice-président	F	1
04	YABE ALASSANE	Comité contrôle	M	1
05	BANAZARO VALENTIN	Secrétaire Général	M	1
06	OUEDRAOGO MADY	Trésorier Général	M	1
07	DRABO BERE	Trésorier adjoint	M	1
08	NACOUлма AMIDOU	Comité contrôle	M	1
09	KIENOU ALEXANDRE	Comité contrôle	M	1
10	BADINI AMADE	Gardien	M	0
11	ZONGO RAPHAEL	Surveillant de station	M	0
12	SAWADOGO SEYDOU	Aiguadier	M	1
13	DRABO ISSOUF	Aiguadier	M	1
14	KARAMBIRI ABDOULAYE	Surveillant de station	M	0
15	SAWADOGO ABDOULAYE	Membre	M	1
16	DRABO PAUL		M	1
				13

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: FASO NAFA, 70 ha Bloc D**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	SABO BOUKARI	Président	M	1
02	DRABO DOULAYE	Vice-président	M	1
03	SABO SIAKA	Trésorier	M	1
04	SABO OUMAROU	Trésorier adjoint	M	1
05	GUIRO SOULEYMANE	Secrétaire	M	1
06	SABO AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1
07	YELEMOU SOULEYMANE	Aiguadier	M	0
08	SERY YACOUBA	Membre	M	1
09	SERI ABDOULAYE	Aiguadier	M	0
10	BANON LALIBI	Aiguadier	M	1
11	PANKOLO DAOUDA	Comité contrôle	M	1
12	SERI ZAKARIA	Comité contrôle	M	1
13	FOFANA ABDOULAYE	Membre	M	1
14	FOFANA DRAMANE	Membre	M	1
15	SABO ADAMA DE LONSANI	Membre	M	0
16	SABO SALIKOU	Membre	M	0
17	SABO YAYA DE BITON	Membre	M	1
18	SABO DRISSA	Trésorier Coopérative	M	1
Totaux				14

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: KO TO NYONGON TARA, 200 ha**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	SAKO MODOU	Président	M	0
02	DEME BAKARI	Vice-président	M	0
03	KAFANDO AROUNA	Secrétaire	M	0
04	KY BASILE	Secrétaire adjoint	M	1
05	CISSE ALINE	Trésorière	F	1
06	BANAZARO MOUSSA	Trésorier adjoint	M	0
07	MEDA PATRICE	Comité contrôle	M	1
08	KONATE OUMAR	Comité contrôle	M	0
09	WONNI SARO	Comité contrôle	M	0
10	ZERBO ZACKARI	Mécanicien	M	0
11	PORGO BOUREIMA	Aiguadier	M	1
12	ZERBO YACOUBA	Aiguadier	M	0
13	WONI DASSANI	Mécanicien	M	0
14	KINDO ISSA	Gardien	M	1
15	SORY SOUMANA	Membre	M	0
16	ZERBO MAMOUDOU	Membre	M	0
17	BANAZARO ADDOUL AMADOU	Membre	M	0
18	SAKO AÏSSATOU	Membre	F	0
19	WONNI LASSANA	Membre	M	0
20	TOUNKARA MAMADOU	Membre	M	1
21	YONLI SOUMAÏLA	Secrétaire Général Coopérative	M	1
22	BELEMOU ISSOUFOU	secrétaire adjoint coopérative	M	1
Totaux				8

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : Mécanisme de recouvrement des redevances****OUEA: DJIGUI SEME, 70 ha Est**

N°d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1
				Présent
01	GUIRE ADAMA	Président	M	1
02	KI B MOUSSA	Secrétaire Général	M	1
03	ZALLE ABDOULAYE	Secrétaire Adjoint	M	1
04	WARMA DANIEL	Trésorier	M	1
05	BAMOGO SAÏDOU	Trésorier Adjoint	M	1
06	KONKOBO ANNE	Comité contrôle	F	1
07	DRABO DJATA	Comité Arbitrage	F	0
08	SERI SALIF	Comité contrôle	M	1
09	SERI GAOUSSOU	Comité contrôle	M	0
10	YARO KALIFA	Comité contrôle	M	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0
12	SAWADOGO ISSOUF	Comité contrôle	M	1
13	SAWADOGO IDRISSE	Gardien	M	1
14	YARO CHARLES	Aiguadier	M	1
15	SERI NICOLAS	Aiguadier	M	1
16	BADO PASCAL	Délégué	M	1
17	SERI YACOUBA	Surveillant de station	M	1
18	YARO OUMAROU	Membre	M	0
19	GNIEHOUN TANKO	Membre	M	0
20	KONKOBO FELIX	Président coopérative	M	1
21	SANFO Benoît	Vice-président coopérative	M	1
Totaux				16

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: SABARI KAGNI 300 ha des 500**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	KIENOU LUC	Trésorier	M	1	1
02	ZOU ADAMA	Secrétaire	M	1	1
03	SABO DOULAYE	Président	M	1	1
04	BORO LAZIE	Vice-président	M	1	1
05	OUEDRAOGO ISSA	Trésorier-adjoint	M	1	1
06	OUEDRAOGO K JACQUES	Trésorier-adjoint	M	1	1
07	BAMOGO ISSOUF	Secrétaire-adjoint	M	1	0
08	NAKANABO BOUKARY	Secrétaire à l'information	M	1	1
09	OUEDA MATHIAS	Secrétaire à l'information	M	1	1
10	BELEM MOUMOUNI	Secrétaire à l'organisation	M	1	1
11	ZOUNGRANA BOUREIMA	Secrétaire à l'information	M	0	0
12	GANSORE ADAMA	Secrétaire adjoint	M	1	0
13	COULIBALY JOËL	Comité contrôle	M	0	0
14	KOUSSOUBE BOUREIMA	Comité contrôle	M	1	0
15	SAWADOGO MOUSSA	Comité contrôle	M	1	1
16	SIMPORE ISSA	Comité contrôle	M	1	1
17	OUEDRAOGO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	0	0
18	OUEDRAOGO OUSSENI	Aiguadier	M	0	1
19	KOUSSOUBE BOUKARY	Surveillant de station	M	0	1
20	OUEDA PASCAL	Aiguadier	M	1	0
21	ZOUNDI ALY	Aiguadier	M	1	1
Totaux				16	14

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: SORO KADI 70 ha Ouest**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	KIENOU CESAIRE	Président	M	1	1
02	WONNI MAHAMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1
03	DEME HAMIDOU	Comité contrôle	M	1	1
04	YARO MARTIN	Comité contrôle	M	1	1
05	SERI DRISSA	Surveillant de station	M	0	1
06	DEMBELE MICHEL	Comité contrôle	M	1	1
07	BADO PASCAL	Gardien	M	0	0
08	DJIRI LAZARE	Trésorier	M	1	1
09	DRABO ZAKARIA	Vice-président	M	1	1
10	BADO JUDITH	Trésorière adjointe	F	0	0
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	0	0
12	YEDAN V. SIDIKI	Secrétaire	M	1	1
13	ZERBO APPOLINAIRE	Aiguadier	M	1	0
14	SERI YACOUBA	Comité de contrôle	M	1	1
Totaux				10	10

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: ALLAH FARA AN KAN 200 ha des 500**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	OUEDRAOGO BOUKARI	Président	M	1	1
02	PARE FULGENCE	Vice-président	M	1	1
03	MASSA DANIEL	Secrétaire	M	1	1
04	OUEDRAOGO MADY	Secrétaire adjoint	M	1	1
05	NABONDO DONGO	Trésorier	M	1	1
06	BOUDA NESTOR	Trésorier adjoint	M	1	0
07	NIKIEMA JULES	Secrétaire information	M	1	1
08	Ky Issouf	Secrétaire information	M	1	1
09	SERME SINALY	Secrétaire	M	1	1
10	COMPAORE PASCAL	Secrétaire organisation	M	1	1
11	TONI JONAS	Secrétaire organisation	M	1	0
12	SATIBOUNA SIBRI	Secrétaire organisation	M	1	1
13	DABONE SOULEYMANE	Comité contrôle	M	0	1
14	SARIA JAKUES	Comité contrôle	M	1	1
15	KABELLE AMBROISE	Comité contrôle	M	1	1
16	YABRE TOBIYANIE	Comité contrôle	M	1	1
17	KONE DOSSOU	Mécanicien	M	1	1
18	RAMDE MAMADOU PHILIPPE	Surveillant de station	M	1	1
19	NIKIEMA NICOLAS	Aiguadier	M	1	0
20	SEONI MOUSTAPHA	Aiguadier	M	0	1
Totaux				18	17

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: BADENYA, 50 ha**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 1
				Présent	
01	TIAMA A MARC	Président	M	1	1
02	YARO KALIFA PASCALE	Vice-président	M	1	1
03	ZERBO BERNARD	Secrétaire	M	1	1
04	SERI ANTOINE	Secrétaire adjoint	M	1	1
05	KARAMBOSSO ABOUBACAR	Trésorier	M	1	1
06	FOFANA SOULEYMANE	Trésorier adjoint	M	0	1
07	GOROU CESAIRE	Comité contrôle	M	1	1
08	GOMINA BLAISE	Comité contrôle	M	1	1
09	TIAMA FREDERIC	Surveillant de station	M	1	1
10	DRABO DRAMANE	Délégué	M	1	1
11	DRABO NICOLAS	Délégué	M	0	0
12	SERI ABDOULAYE	Délégué	M	0	0
13	KARABOSSO YACOUBA	Délégué	M	1	1
14	SERI SOULEYMANE	Délégué	M	1	1
15	DRABO DAVID	Comité de contrôle	M	1	1
16	DRABO SIMON	Membre	M	0	0
Totaux				12	13

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: BEN NAFA KA TIA, 275 ha des 475**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	NANA SAÏDOU	Président	M	1	1
02	BINGO EDOUARD	Vice-président	M	0	1
03	OUEDRAOGO PAUL	Trésorier	M	1	1
04	SAMA THEODORE	Trésorier adjoint	M	1	1
05	DAKISSAGA AMADOU	Secrétaire adjoint	M	1	1
06	NIYAMPA KARIM	Secrétaire	M	1	1
07	DRABO ABDOULAYE	Comité contrôle	M	1	1
08	OUEDRAOGO KARIM	Comité contrôle	M	1	1
09	BANAZARO DJOULOU	Comité contrôle	M	1	1
10	ZOMA TIGA	Arbitrage	M	1	1
11	OUEDRAOGO OUSSENI	Arbitrage	M	1	1
12	DRABO CATHERINE	Arbitrage	F	1	1
13	BELEMOU PIGONI	Surveillant de station	M	0	1
14	DRABO PAUL	Mécanicien	M	0	0
15	OUEDRAOGO ALI	Aiguadier	M	1	1
16	KIENOU GREGOIRE	Aiguadier	M	0	0
17	KARAMBIRI AMADOU	Membre	M	0	0
18	TAPSOBA JEAN-BAPTISTE	Membre	M	1	1
19	KIEMDE ADAMA	Membre	M	0	0
20	WEREMI AMADOU	Gardien	M	0	0
Totaux				13	15

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: FASO DEME 200, ha des 475**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	YARO AMADOU	Président	M	1	1
02	COMPAORE DANIEL	Secrétaire adjoint	M	1	1
03	DRABO DJENEBA	Vice-président	F	0	1
04	YABE ALASSANE	Comité contrôle	M	0	0
05	BANAZARO VALENTIN	Secrétaire Général	M	0	1
06	OUEDRAOGO MADY	Trésorier Général	M	1	1
07	DRABO BERE	Trésorier adjoint	M	0	1
08	NACOULDMA AMIDOU	Comité contrôle	M	1	1
09	KIENOU ALEXANDRE	Comité contrôle	M	1	1
10	BADINI AMADE	Gardien	M	1	1
11	ZONGO RAPHAEL	Surveillant de station	M	0	1
12	SAWADOGO SEYDOU	Aiguadier	M	1	1
13	DRABO ISSOUF	Aiguadier	M	1	1
14	KARAMBIRI ABDOULAYE	Surveillant de station	M	0	1
15	SAWADOGO ABDOULAYE	Membre	M	1	0
16	DRABO PAUL		M	0	0
Totaux				9	13

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: FASO NAFA, 70 ha bloc D**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
104	SABO BOUKARI	Président	M	1	1
105	DRABO DOULAYE	Vice-président	M	1	1
106	SABO SIAKA	Trésorier	M	1	1
107	SABO OUMAROU	Trésorier adjoint	M	1	1
108	GUIRO SOULEYMANE	Secrétaire	M	1	0
109	SABO AMADOU	Secrétaire adjoint	M	0	1
110	YELEMOU SOULEYMANE	Aiguadier	M	0	0
111	SERY YACOUBA	Membre	M	1	1
112	SERI ABDOULAYE	Aiguadier	M	0	1
113	BANON LALIBI	Aiguadier	M	0	1
114	PANKOLO DAOUDA	Comité contrôle	M	1	1
115	SERI ZAKARIA	Comité contrôle	M	1	1
116	FOFANA ABDOULAYE	Membre	M	0	1
117	FOFANA DRAMANE	Membre	M	1	0
118	SABO ADAMA DE LONSANI	Membre	M	0	0
119	SABO SALIKOU	Membre	M	0	0
120	SABO YAYA DE BITON	Membre	M	1	1
Totaux				10	12

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: KO TO NYONGON TARA, 200 ha**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	SAKO MODOU	Président	M	0	0
02	DEME BAKARI	Vice-président	M	1	0
03	KAFANDO AROUNA	Secrétaire	M	0	0
04	KY BASILE	Secrétaire adjoint	M	1	0
05	CISSE ALINE	Trésorière	F	1	1
06	BANAZARO MOUSSA	Trésorier adjoint	M	1	0
07	MEDA PATRICE	Comité contrôle	M	1	1
08	KONATE OUMAR	Comité contrôle	M	0	0
09	WONNI SARO	Comité contrôle	M	1	0
10	ZERBO ZACKARI	Mécanicien	M	0	0
11	PORGO BOUREIMA	Aiguadier	M	0	1
12	ZERBO YACOUBA	Aiguadier	M	1	1
13	WONI DASSANI	Mécanicien	M	0	0
14	KINDO ISSA	Gardien	M	1	1
15	SORY SOUMANA	Membre	M	0	0
16	ZERBO MAMOUDOU	Membre	M	0	0
17	BANAZARO ADDOUL AMADOU	Membre	M	0	0
18	SAKO AÏSSATOU	Membre	F	0	0
19	WONNI LASSANA	Membre	M	1	1
20	TOUNKARA MAMADOU	Membre	M	0	0
Totaux				9	6

LISTE DE PRESENCE**Thème de la formation : procédures de contrôle et la gestion financière****OUEA: DJIGUI SEME, 70 ha Est**

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Genre	Séance 1	Séance 2
				Présent	
01	GUIRE ADAMA	Vice Président	M	1	1
02	KI B MOUSSA	Secrétaire Général	M	1	1
03	ZALE ABDOULAYE	Secrétaire Adjoint	M	1	1
04	WARMA DANIEL	Trésorier	M	1	1
05	BAMOGO SAÏDOU	Trésorier Adjoint	M	0	0
06	KONKOBO ANNE	Comité contrôle	F	0	1
07	DRABO DJATA	Comité Arbitrage	F	1	0
08	SERI SALIF	Comité contrôle	M	1	1
09	SERI GAOUSSOU	Comité contrôle	M	1	1
10	YARO KALIFA	Comité contrôle	M	1	1
11	ZANGRE RASMANE	Mécanicien	M	1	0
12	SAWADOGO ISSOUF	Comité contrôle	M	1	1
13	SAWADOGO IDRISSE	Gardien	M	0	0
14	YARO CHARLES	Président	M	1	1
15	SERI NICOLAS	Aiguadier	M	0	1
16	BADO PASCAL	Délégué	M	0	0
17	SERI YACOUBA	Surveillant de station	M	1	1
18	YARO OUMAROU	Membre	M	0	0
19	GNIEHOUN TANKO	Membre	M	1	0
Totaux				13	12